

*Évaluation  
des initiatives  
stratégiques*



**Programme  
travail et services  
pour les étudiants  
(PTSPE)**

Terre-Neuve  
et Labrador



Développement des  
ressources humaines Canada

Human Resources  
Development Canada



Gouvernement de Terre-Neuve  
et du Labrador

Canada

# **Évaluation du programme Travail et services pour les étudiants - Terre-Neuve et Labrador**

## **Rapport final**

*Préparé à l'intention:  
du Comité d'évaluation des Initiatives stratégiques,  
de Développement des ressources humaines Canada,  
et du gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador*

## REMERCIEMENTS

Le programme Travail et services pour les étudiants est une initiative stratégique financée conjointement par le gouvernement du Canada et celui de Terre-Neuve et du Labrador qui est mis en oeuvre sous la direction des ministères de l'Éducation et de la Formation, de l'Emploi et des Relations de travail et des Services sociaux de Terre-Neuve et du Labrador en collaboration avec Développement des ressources humaines Canada, région de Terre-Neuve.

Cette évaluation a été menée conjointement par la maison Goss Gilroy Inc., l'Institute for Human Resource Development et la société Omnifacts Ltd. sous la direction du Comité d'évaluation, formé de représentants des quatre sociétés intervenantes.

L'équipe d'évaluation tient à remercier ceux et celles qui ont contribué à l'étude, y compris les représentants des ministères provinciaux de l'Éducation et de la Formation, de l'Emploi et des Relations de travail, et des Services sociaux, ainsi que ceux de DRHC, région de Terre-Neuve et d'Évaluation et d'élaboration des données de l'AC. Le succès de cette évaluation est le fruit d'une forte coopération fédérale-provinciale.

Enfin, nous tenons à remercier les nombreux prestataires d'aide sociale, étudiants, entreprises et répondants qui ont gracieusement partagé leurs expériences vécues dans le cadre du programme Travail et services pour les étudiants.

# Table des matières

---

	<b>Page</b>
<b>Sommaire</b> .....	i
<b>Réaction du Comité de Gestion</b> .....	xi
<b>1.0 Introduction</b> .....	1
1.1 Programme Travail et services pour les étudiants .....	1
1.2 Contexte .....	3
1.3 Questions à l'étude .....	3
1.4 Méthodes d'évaluation .....	4
<b>2.0 Description du programme</b> .....	6
2.1 Objectifs du programme .....	6
2.2 Emploi rémunéré .....	7
2.3 Services communautaires .....	8
2.4 Profil statistique du programme .....	11
2.5 Dépenses du programme .....	21
<b>3.0 Conclusions de l'évaluation</b> .....	24
3.1 Pertinence du programme .....	24
3.2 Mise en oeuvre .....	39
3.3 Réussite .....	56
3.4 Efficience .....	77
<b>4.0 Conclusions</b> .....	81
4.1 Pertinence du programme .....	81
4.2 Mise en oeuvre du programme .....	82
4.3 Réussite .....	84
4.4 Efficience .....	86
4.5 Sommaire et conclusions .....	87

# Sommaire

---

Le programme Travail et services pour les étudiants constitue un effort conjoint du gouvernement du Canada (par l'entremise de Développement des ressources humaines Canada (DRHC)) et le gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador (par l'entremise de trois ministères : Emploi et Relations de travail, Services sociaux, et Éducation) en vue d'aider les étudiants terre-neuviens qui poursuivent ou qui poursuivront des études postsecondaires à relever les défis qui se présentent.

Travail et services pour les étudiants a été financé conjointement par les gouvernements provincial et fédéral et a été lancé au cours de l'été 1994, à titre de projet pilote. La portion fédérale du financement provient du Programme des initiatives stratégiques, annoncé dans le budget de février 1994. Ce programme a été mis en place pour appuyer les expériences relatives à des idées nouvelles et émergentes sur la sécurité sociale qui accroîtront les occasions d'emploi offertes aux Canadiennes et Canadiens et aideront les gens qui font face à de graves problèmes sur le marché du travail à surmonter les obstacles à l'adaptation, tout en réduisant leur dépendance envers le système de sécurité sociale. L'évaluation des projets d'Initiatives stratégiques fait partie intégrante du programme.

L'initiative de Terre-Neuve, qui s'inscrit dans le cadre du Programme des initiatives stratégiques, *Passages - Transitions internes*, comprend trois projets pilotes; Travail et services pour les étudiants a été le premier à être lancé. De fait, Travail et services pour les étudiants est le premier projet pilote mis en oeuvre dans le cadre des Initiatives stratégiques à l'échelle du Canada et le premier à être évalué.

## ***Description du projet***

---

Les objectifs de Travail et services pour les étudiants sont les suivants :

1. Évaluer l'impact et l'efficacité d'une allocation ou d'un bon applicable aux frais de scolarité lorsqu'il s'agit d'aider les participants à poursuivre des études à temps plein;
2. Aider les participants, particulièrement ceux qui sont issus de milieux ruraux, à acquérir de l'expérience dans leur domaine d'étude;

3. Aider les jeunes désavantagés sur le plan social à avoir accès, de façon équitable, à une éducation et à une formation;
4. Fournir à la clientèle un service plus efficace et plus efficient grâce à des partenariats entre les différents ordres de gouvernement, les employeurs et les groupes communautaires locaux;
5. Procurer un modèle efficace de transition des études au travail et du travail aux études qui pourrait être utilisé à Terre-Neuve et dans d'autres régions du Canada sous une forme élargie.

Pour atteindre ces objectifs, les concepteurs du programme ont créé deux composantes principales, l'**Emploi rémunéré** (ER) et les **Services communautaires** (SC). La composante **Services communautaires** compte deux volets, un pour les étudiants et l'autre pour les bénéficiaires de l'aide sociale.

La composante ER est une version refondue d'un programme déjà existant créé par le ministère provincial de l'Emploi et des Relations de travail. Dans le cadre du programme Travail et services pour les étudiants, l'employeur recevait une subvention salariale de 2 \$ l'heure (par rapport à 3 \$ l'heure dans l'ancien programme) lorsqu'il engageait un étudiant pour une période d'au plus huit semaines à raison de 40 heures par semaine. De plus, à la fin de l'affectation, l'étudiant recevait un crédit de frais de scolarité de 50 \$ par semaine de travail, sous forme d'un bon applicable aux frais de scolarité, jusqu'à concurrence de 400 \$. Le bon pouvait être utilisé dans tout établissement d'enseignement postsecondaire reconnu au Canada.

La composante SC a été conçue pour donner aux étudiants l'occasion d'acquérir une expérience de travail liée à leur domaine d'études au sein d'organismes communautaires. Les étudiants étaient placés pour un maximum de huit semaines (ou 280 heures). Ils recevaient une allocation hebdomadaire de 50 \$ et un crédit hebdomadaire de frais de scolarité de 150 \$, jusqu'à concurrence de 1 200 \$. Environ la moitié des postes de la composante SC étaient destinés aux bénéficiaires de l'aide sociale, qui continuaient de recevoir des prestations au cours de leur période de travail. Les organismes communautaires s'occupaient de placer à la fois les bénéficiaires de l'aide sociale et les étudiants.

## ***Questions et méthodes***

---

Cette évaluation a été menée entre décembre 1994 et mars 1995. Puisque la période de référence ne permettait pas d'évaluer les effets à long terme du projet, l'évaluation se veut essentiellement formative. Le mandat fait état de 19 questions regroupées dans quatre catégories :

- pertinence;
- mise en place;
- réussite;
- efficacité.

Les 19 questions et les conclusions détaillées de l'évaluation pour chacune d'elles figurent au chapitre 3 du Rapport d'évaluation.

La méthodologie utilisée au cours de cette évaluation a été décrite dans le Rapport méthodologique déposé le 14 janvier 1995. En bref, les méthodes suivantes ont été utilisées :

- **examen de documents;**
- **entrevues avec des répondants-clés;**
- **groupes de discussion** regroupant certains organismes communautaires, employeurs et jeunes participants;
- **recension de la documentation;**
- **analyse des données administratives** par l'entremise de base de données spécifiques à un programme;
- **enquête de suivi auprès de 1 007 participants;**
- **enquête de suivi auprès de 460 promoteurs et employeurs.**

## ***Pertinence du projet***

---

Les résultats de l'évaluation sont généralement positifs quant à la pertinence du programme.

Pour les bénéficiaires de l'aide sociale :

- ils sont un groupe cible approprié dans le cadre des Initiatives stratégiques;
- le programme énonçait des critères de participation appropriés. En particulier, le ministère des Services sociaux a participé d'une manière importante à la sélection de candidats potentiels, et les critères employés mettaient l'accent sur la volonté de la personne de poursuivre des études postsecondaires;
- le programme a innové en permettant aux bénéficiaires de l'aide sociale de travailler pour réduire leurs frais de scolarité futurs sans diminuer pour autant le montant de leurs prestations d'aide sociale. L'obstacle que représentaient les dispositions de récupération de l'aide sociale était de ce fait surmonté;
- les économies que pourra réaliser le gouvernement si ces personnes réussissent à poursuivre des études postsecondaires justifieraient le modeste investissement dans le programme;
- l'initiative possède le potentiel voulu pour devenir un programme régulier;
- selon des répondants-clés, la conception du programme cadait avec ses objectifs, **puisque le programme mettait l'accent sur les bénéficiaires de l'aide sociale qui étaient disposés et prêts à poursuivre des études postsecondaires.**

Pour les autres étudiants, il est moins facile d'établir la pertinence du programme. Il serait peut-être difficile de justifier un nouveau programme visant les étudiants de niveau postsecondaire à un moment où les dépenses gouvernementales accusent une baisse. À Terre-Neuve, étant donné la grande difficulté qu'éprouvent les diplômés du niveau postsecondaire à s'insérer dans le marché du travail et le nombre limité d'emplois d'été, ils sont un groupe cible pertinent. Presque partout ailleurs au Canada, les besoins des étudiants du niveau postsecondaire sont peut-être moins marqués que ceux d'autres segments de la société.

## ***Mise en oeuvre du projet***

---

Le projet a été conçu et mis en oeuvre en huit semaines. Dans le cas de la composante Emploi rémunéré, un programme provincial antérieur s'est révélé un modèle efficace. De plus, les nouveaux partenariats qui ont été créés dans le cadre des initiatives stratégiques n'ont pas eu d'impact majeur sur sa mise en oeuvre. Deux ministères du gouvernement provincial ont collaboré efficacement, mais en assumant des responsabilités distinctes. La participation de fonctionnaires fédéraux à ce projet était minimale. Le projet dépendait de partenariats avec le secteur privé qui avaient été conclus dans le cadre de l'ancien programme provincial. Il n'y a eu aucune tentative significative d'accroître le nombre de placements liés au domaine d'études dans le programme.

Pour ce qui est de la composante Services communautaires, le programme était entièrement nouveau. La conception et la mise en oeuvre de cette composante dans un délai aussi court sont un exploit remarquable. La formation de partenariats a grandement contribué à cette réussite. En particulier, l'appui au programme et la croyance en sa valeur, tant au niveau organisationnel qu'individuel, ont mené à la réalisation d'un projet qui serait normalement considéré comme impossible à réaliser en si peu de temps. Néanmoins, de nombreuses occasions d'améliorer le programme s'offrent, si tant est que le projet est relancé à l'été 1995 :

- en général, les rôles des partenaires n'étaient pas bien définis. Les gens se mettaient au travail et faisaient ce qu'il y avait à faire. En raison du fort niveau d'appui dont a joui le programme, il a bien fonctionné, cette fois-ci. Toutefois, il est improbable que, de cette manière, ce succès se répète. Des rôles et des responsabilités mieux définis mèneraient à des partenariats plus forts et plus efficaces.
- les partenariats conclus avec les promoteurs offrent une occasion particulière d'améliorer le programme. Nous avons découvert que la plupart des promoteurs ne connaissaient ni les objectifs du projet ni leurs propres responsabilités (et les moyens de les assumer). Aux yeux des promoteurs, leur appui au programme se justifiait par le fait que l'on procurait aux étudiants un revenu et un bon applicable aux frais de scolarité. Ils n'ont pas pris en considération des questions telles que l'acquisition d'une expérience liée au domaine d'études, la qualité de l'emploi et les difficultés d'insertion professionnelle.

Le seul obstacle important qui subsiste a trait à la participation des bénéficiaires de l'aide sociale à la composante Emploi rémunéré. C'est un problème complexe qui ne peut être résolu facilement. Puisqu'Emploi rémunéré procure un salaire, les bénéficiaires de l'aide sociale auraient peu à gagner de leur travail. Les concepteurs du programme appuient le placement de bénéficiaires chez des employeurs du secteur privé, mais ne sont pas parvenus à mettre au point une approche qui encouragerait les bénéficiaires et ferait en sorte que les entreprises paient pour les services qu'elles reçoivent.

Il existe d'autres moyens d'améliorer la mise en oeuvre du programme, comme la promotion et le suivi auprès des promoteurs et des participants. On notera aussi que le programme n'a pas offert de services d'orientation professionnelle aux participants. De nombreux répondants-clés considéraient que ce service était tout indiqué pour les bénéficiaires de l'aide sociale, surtout si ces derniers n'avaient pas comme projet de poursuivre des études postsecondaires avant de participer au programme.

Même si l'expérience acquise dans le cadre du programme n'était pas liée au domaine d'études aussi souvent qu'il avait été prévu, ce n'est peut-être pas là une faille majeure. À en juger d'après de nombreux répondants-clés ainsi que par les documents examinés, il serait peut-être plus important de procurer une expérience de travail réaliste, surtout chez les étudiants plus jeunes, que de leur fournir une expérience de travail liée à leur domaine d'études.

### ***Réussite du projet***

---

À ce stade, il n'est pas possible d'évaluer dans quelle mesure le programme a réussi à aider les gens à terminer leurs études postsecondaires et à faciliter leur insertion dans le marché du travail. Néanmoins, les données recueillies dans cette évaluation sont encourageantes et cernent des occasions de peaufiner le programme afin d'accroître les chances de succès. En résumé,

- pratiquement tous les participants poursuivent ou ont l'intention de poursuivre des études postsecondaires;
- la plupart des participants qui ne sont pas des bénéficiaires de l'aide sociale et qui sont présentement aux études (environ 90 %) affirment qu'ils seraient à l'école même s'ils ne

participaient pas au programme Travail et services pour les étudiants. Dans la plupart des cas, l'aide financière provenant du programme remplace celle provenant d'autres sources, comme la famille et les prêts aux étudiants;

- environ le tiers des bénéficiaires de l'aide sociale qui poursuivent leurs études affirment qu'ils ne l'auraient pas fait, n'eût été de l'affectation qu'ils ont obtenue dans le cadre du programme;
- le système des bons applicables aux frais de scolarité était efficace, du fait que les contributions gouvernementales au programme réduisaient le coût de la scolarité des étudiants; le système était très bien perçu par tous les groupes consultés au moment de l'évaluation;
- les responsables du programme n'ont pas tenté d'orienter le choix de carrière des étudiants vers des domaines en demande. Toute forme d'orientation résultait de l'initiative d'un promoteur ou d'un administrateur, aucun service d'orientation professionnelle n'étant prévu dans le programme;
- selon les réponses obtenues à l'enquête, la qualité des expériences de travail était très élevée, mais d'autres données laissent entrevoir d'importantes occasions d'améliorer le programme. Les employeurs et les promoteurs seront peut-être en mesure d'offrir de meilleurs emplois s'ils disposent de plus de temps pour la planification et que les objectifs du programme et les responsabilités de l'employeur leur sont clairement communiqués;
- l'évaluation indique que les participants qui bénéficiaient de l'aide sociale affichaient la même confiance en soi et le même degré de motivation que les autres participants. Cela s'explique par le fait que l'on a sélectionné des candidats raisonnablement susceptibles de réussir des études postsecondaires. Nous avons noté des gains au titre de la confiance en soi et de la motivation chez les participants du programme, qu'il s'agisse ou non de bénéficiaires de l'aide sociale, mais notre premier constat est que la confiance en soi et la motivation ne faisaient pas défaut aux bénéficiaires qui ont participé au programme;

- en général, le soutien apporté aux bénéficiaires de l'aide sociale était perçu comme adéquat, étant donné que les participants étaient disposés et prêts à poursuivre des études postsecondaires. On voyait le programme comme un moyen innovateur de récompenser les bénéficiaires de l'aide sociale pour leur initiative individuelle. Il y aurait lieu d'ajouter un service d'orientation professionnelle pour ces derniers, si le programme doit se poursuivre. De plus, il faudrait mieux faire connaître les critères d'admissibilité à l'aide sociale pour les parents seuls qui sont aux études;
- les comparaisons avec d'autres programmes étaient limitées. La plupart des répondants-clés et des employeurs ont préféré le programme Travail et services pour les étudiants au programme EEET, du fait qu'il offre plus de garanties que les étudiants retourneront vraiment à l'école. Les employeurs qui avaient participé au programme antérieur, Emploi et Relations de travail, n'étaient pas inquiets du fait que leur subvention salariale était réduite et, en général, ils ont préféré le programme Travail et services pour les étudiants;
- changements qu'il serait souhaitable d'apporter au programme :
  - définir clairement la responsabilité de l'employeur de fournir une expérience de travail réaliste afin de faciliter la transition entre les études et le travail;
  - définir comment et à quel point le programme doit fournir une expérience de travail reliée au domaine d'études;
  - définir clairement les responsabilités des divers partenaires dans le fonctionnement de la composante **Services communautaires**, et s'assurer que les organismes disposent de ressources adéquates pour assumer leurs responsabilités;
  - fournir un service d'orientation professionnelle aux bénéficiaires de l'aide sociale qui en ont besoin;
  - assurer une plus grande efficacité.

Somme toute, il est nécessaire de mettre davantage l'accent sur la qualité de l'expérience de travail. Le premier pas pour y parvenir consiste à inviter les employeurs à se joindre au partenariat, à leur faire connaître les objectifs du programme et leurs propres responsabilités, à leur procurer l'aide dont ils ont besoin, et à améliorer le processus de suivi auprès des employeurs et des participants.

## ***Efficienc***

---

Des répondants-clés considèrent que l'investissement fait dans le programme Travail et services pour les étudiants était modeste et en valait la peine. Ils ont souligné le fait que les dépenses gouvernementales étaient mieux ciblées que dans le cadre des autres programmes existants et des programmes antérieurs grâce au bon applicable aux frais de scolarité, qui rendent le programme plus efficient.

Comme le programme était plus susceptible d'être profitable aux bénéficiaires de l'aide sociale qu'aux autres participants, l'efficienc sera probablement plus marquée chez ce dernier groupe, même si les possibilités de succès sont moins fortes, du fait que les économies en prestations d'assistance sociale seront importantes lorsqu'un candidat réussira.

Pour ce qui est des participants qui ne bénéficient pas de l'aide sociale, les répondants-clés considèrent tout de même que l'investissement était rentable. Le Rapport d'évaluation indique que le programme est plus efficient que d'autres programmes destinés aux étudiants de niveau postsecondaire et cerne des occasions d'accroître l'efficienc pour ce groupe.

## ***Sommaire et conclusions***

---

Voici un résumé des conclusions :

- la transition des études au travail constitue un problème considérable à Terre-Neuve. Puisqu'il est difficile de cerner, dans les recherches antérieures, des stratégies efficaces pour contrer ce problème, un programme expérimental s'impose. Travail et services pour les étudiants peut aider à faciliter cette transition en procurant des expériences de travail valables, mais doit mettre davantage l'accent sur la qualité de l'expérience de travail;

- le programme est encourageant, car il montre que le gouvernement peut être plus efficace grâce au partenariat avec d'autres ordres de gouvernement et avec des organismes non-gouvernementaux. Cependant, en ce qui concerne l'approche du partenariat, il y a encore grandement place pour l'amélioration. Dans le contexte de la Réforme de la sécurité sociale, de tels efforts visant à peaufiner et à poursuivre l'expérience pourraient se révéler très utiles;
- le programme pourrait être fructueux dans d'autres régions du Canada. On devrait prendre en considération les régions où les occasions d'emplois d'été pour les étudiants sont limitées et (ou) qui comptent un nombre important de bénéficiaires de l'aide sociale ayant fait des études secondaires et prêts à poursuivre des études postsecondaires. En se fondant sur le projet pilote Travail et services pour les étudiants de 1995, à Terre-Neuve, il serait possible de préparer une proposition en vue de transformer cette initiative en programme régulier et de l'étendre aux autres régions.

**RÉACTION DU  
COMITÉ DE GESTION DES INITIATIVES STRATÉGIQUES  
A L'ÉGARD DE L'ÉVALUATION DU PROGRAMME TRAVAIL ET SERVICES  
POUR LES ÉTUDIANTS (TSE)**

Dans l'ensemble, l'évaluation du programme Travail et services pour les étudiants (TSE) a été favorable. Il a en effet été jugé que les principaux objectifs s'inscrivant dans le cadre de l'initiative stratégique ont été atteints, et il a été recommandé de poursuivre la tenue d'un programme expérimental à Terre-Neuve. Il a aussi été indiqué que le programme serait utile dans d'autres parties du Canada. Il pourrait alors être adapté de façon à le transformer en un programme courant et à le mettre en oeuvre dans d'autres régions.

En se fondant sur les constatations découlant de l'évaluation, le Comité de gestion est convaincu que le programme Travail et services pour les étudiants a permis d'atteindre les objectifs de l'initiative stratégique. Il a aidé les participants, en particulier les bénéficiaires de l'aide sociale, à surmonter les obstacles à l'emploi et à la formation en les motivant davantage et en les incitant à poursuivre leurs études postsecondaires. Cette aide a pris la forme de consultations directes et du recours à un bon d'études auquel s'est ajouté un traitement hebdomadaire que le ministère des Services sociaux n'a pas recouvré. Ce traitement a plutôt servi à supporter les frais divers et à constituer un supplément aux prestations ordinaires d'aide sociale. Toujours selon l'évaluation, le programme TSE a permis à des personnes d'acquérir une expérience de travail valable. De plus, grâce au bon d'études, les revenus découlant de cette expérience de travail ont été consacrés à des études postsecondaires dans une province où les emplois d'été sont restreints pour les étudiants. Le programme a aussi permis aux étudiants de rester dans leur région, d'apporter une contribution valable et de payer leurs études.

L'évaluation a permis de constater qu'environ le tiers des bénéficiaires de l'aide sociale poursuivant actuellement des études postsecondaires ne l'auraient pas fait sans le programme TSE. Le système de bons s'est aussi avéré efficace. En effet, grâce aux dépenses effectuées par le gouvernement dans le cadre du programme TSE, les frais de scolarité ont été moins élevés. Tous les groupes consultés au cours de l'évaluation ont jugé ce système fort utile. Jusqu'ici, un grand nombre de participants ont utilisé le bon d'études.

Le programme TSE de 1994-1995 a permis de mettre à l'essai une formule de partenariat selon laquelle DRHC, trois ministères provinciaux et un organisme communautaire ont pris part à la mise en oeuvre du programme. En intégrant des bénéficiaires de l'aide sociale à la population étudiante ordinaire dans le cadre d'un même programme et en faisant participer les bureaux d'emploi pour les étudiants du Community Services Council et de DRHC à la mise en oeuvre du programme, les bénéficiaires de l'aide sociale ont ainsi pu prendre part au programme sans faire l'objet de la stigmatisation habituelle. Plutôt que de se rendre au bureau de services sociaux en vue de trouver du travail, ils sont allés aux bureaux du Community Services Council et aux bureaux de placement des étudiants en même temps que tous les autres étudiants. Il a été jugé que ce procédé était avantageux et devait se poursuivre avec certaines modifications.

Selon le Comité de gestion, le programme Travail et services pour les étudiants s'est avéré assez efficace pour le maintenir en vigueur et en élargir la portée à Terre-Neuve. Par conséquent, en raison du succès qu'a connu le programme de 1994-1995 et des constatations et recommandations favorables formulées par les évaluateurs, le programme se poursuit à Terre-Neuve en 1995-1996. Les améliorations suivantes sont toutefois apportées :

- Des efforts accrus sont déployés en vue d'offrir un accès à une orientation professionnelle et scolaire aux bénéficiaires de l'aide sociale pour qui le besoin s'en fait sentir avant et après la participation au programme. Ces services sont offerts avant que le personnel de DRHC et que le personnel régional de Services sociaux ne désignent les participants au programme. Par ailleurs, à la suite du placement des participants, le personnel régional du ministère des Services sociaux effectuera un suivi auprès de ceux qui n'ont pas utilisé leurs bons d'études.
- Des efforts accrus sont aussi déployés afin de s'assurer que les employeurs connaissent leurs responsabilités et de leur obligation d'accorder aux employés une période d'orientation, suivie d'une expérience de travail pratique. Le personnel régional de DRHC et du ministère des Services sociaux tente de s'acquitter de cette tâche en consultant les employeurs avant d'approuver les demandes. En outre, le Community Services Council a, à titre de gestionnaire du programme, rédigé un guide à l'intention des employeurs. Ce guide, qui est accompagné d'un avis d'approbation, est en circulation.

- Une définition plus claire des moyens prévus par le programme pour permettre d'acquérir une expérience de travail dans le domaine d'études et de la mesure dans laquelle une telle expérience est prévue a été rendue officielle lorsqu'a été remanié le formulaire de demande de l'étudiant et du promoteur. Par ailleurs, bien que les autorisations aient été accordées selon le principe du premier arrivé, premier servi dans le cadre du programme de 1994-1995, le lien avec la carrière constitue un des critères d'évaluation pour le programme de 1995-1996.
- On tente de motiver les employeurs qui présentent des offres d'emploi à adopter des méthodes établies, comme des entrevues officielles, des avis d'emplois vacants, etc. Afin de leur faciliter la tâche, DRHC donne, dans la mesure du possible, aux employeurs les noms de trois étudiants pour chacun des postes approuvés afin que lesdits employeurs aient recours à un processus de sélection.
- Afin d'envisager la possibilité de recouvrer davantage les coûts, un nouvel élément a été intégré au programme TSE pour 1995-1996. La Memorial University de Terre-Neuve, qui applique directement une partie du programme à des étudiants, remet aux participants un crédit d'études à l'université, plutôt qu'un bon d'études. Cette mesure pourrait réduire les frais administratifs associés au traitement des bons d'études.

Les partenariats formés pour la gestion du programme de 1994-1995 ont fait l'objet d'améliorations et de perfectionnements. Ainsi, le mandat du partenariat regroupant DRHC, le ministère de l'Éducation et de la Formation professionnelle, le ministère des Services sociaux, le ministère de l'Emploi et des Relations de travail et le Community Services Council a été clairement défini, et les rôles et responsabilités ont été énoncés en détail. Un guide du programme expliquant en détail les rôles et responsabilités de chacun des partenaires a été rédigé. En outre, des ateliers d'orientation à l'intention de représentants de chacun des partenaires ont été présentés dans quatre villes de la province avant la mise en oeuvre du programme de 1995-1996.

Le Comité de gestion est d'accord avec les principales constatations des évaluateurs et en a tenu compte pour la conception et la mise en oeuvre du programme de 1995-1996. Par

conséquent, les leçons tirées de l'évaluation assureront un programme plus efficace en 1995-1996 et serviront de guide pour la mise à l'essai de cette initiative dans d'autres régions du Canada.

# 1.0 Introduction

---

Goss Gilroy Inc. (GGI) a le plaisir de soumettre le présent rapport conjointement avec l'Institut pour le développement des ressources humaines (IDRH) et Omnifacts Research. Le rapport traite des résultats de l'évaluation du programme Travail et services pour les étudiants. Même si GGI a été pour la plus grande part responsable de la préparation du rapport, ce dernier regroupe les résultats du travail des trois établissements. L'analyse des résultats des diverses méthodes et la préparation des résultats se rapportant aux questions de l'évaluation étaient la responsabilité conjointe de GGI et de l'IDRH.

## 1.1 Programme Travail et services pour les étudiants

---

### *Justification du programme*

Le programme Travail et services pour les étudiants constitue un effort conjoint du gouvernement du Canada (par l'entremise de Développement des ressources humaines Canada (DRHC)) et du gouvernement de Terre-neuve et du Labrador (par l'entremise de trois ministères : Emploi et Relations de travail, Services sociaux, et Éducation et formation) en vue d'aider les étudiants terre-neuviens qui poursuivent ou qui poursuivront des études postsecondaires à relever les défis qui se présentent.

La proposition de Terre-Neuve dans le cadre des Initiatives stratégiques indique que ce groupe est en butte aux obstacles suivants :

- il est plus difficile d'obtenir un emploi d'été à Terre-Neuve que dans les autres provinces, surtout depuis l'effondrement de l'industrie du poisson de fond;
- il est difficile d'acquérir une expérience de travail liée au domaine d'études, surtout pour les membres de communautés rurales. Le manque d'expérience pertinente est perçu comme un obstacle possible à la transition entre les études et le travail;
- on note une hausse considérable du nombre de jeunes bénéficiaires de l'aide sociale qui ont terminé leurs études secondaires;

- le taux de participation des jeunes Terre-Neuviens aux études postsecondaires est nettement inférieur à la moyenne nationale<sup>1</sup>;
- au chapitre d'une employabilité accrue, les avantages de poursuivre des études postsecondaires sont peut-être plus appréciables à Terre-Neuve que dans les autres provinces. En particulier, les diplômés universitaires ont presque autant de chances de se trouver un emploi à Terre-Neuve que leurs homologues des autres provinces. Cependant, ceux qui ont un niveau de scolarité plus faible ont beaucoup moins de chances d'obtenir un emploi que les gens des autres provinces qui sont dans la même situation.

### ***Cadre de travail***

Le programme Travail et services pour les étudiants est un projet pilote mis en oeuvre dans le cadre du Programme des initiatives stratégiques du gouvernement fédéral, annoncé dans le budget du 22 février 1994. Comme d'autres éléments des Initiatives stratégiques, Travail et services pour les étudiants a été mis en oeuvre dans une seule province, et les coûts sont partagés avec le gouvernement provincial. Le Programme des initiatives stratégiques permet au gouvernement fédéral de mettre à l'essai des idées nouvelles sur la sécurité sociale, avec l'aide de gouvernements provinciaux. En mettant sur pied des projets pilotes dans une seule province, DRHC est en mesure :

- d'implanter des projets plus rapidement qu'il n'est possible de le faire pour des programmes nationaux;
- de déterminer quelles sont les possibilités d'application d'un grand nombre de volets dans le cadre d'un programme qui dispose d'un budget limité;
- de collaborer avec les gouvernements provinciaux.

---

<sup>1</sup> Cependant, l'étude des données sur les inscriptions révèle que l'inscription à des programmes universitaires est à un niveau comparable à celui des autres provinces. Toutefois, le nombre d'inscriptions au niveau collégial est plus faible à Terre-Neuve qu'ailleurs au Canada, du fait que la capacité d'accueil est limitée.

Puisque le programme est de nature expérimentale, il est essentiel que chaque projet pilote qui s'inscrit dans le cadre des Initiatives stratégiques soit évalué en temps opportun.

Même si le Programme des initiatives stratégiques n'a été annoncé que dans le discours du budget de février 1994, on a décidé de lancer le programme Travail et services pour les étudiants à l'été 1994. De fait, c'est le premier programme à être mis en oeuvre dans le cadre des Initiatives stratégiques. La partie du programme qui s'est déroulée pendant l'été a été lancée dans les huit semaines qui ont suivi l'approbation.

## **1.2 Contexte de l'évaluation**

---

Il y a moins d'un an que Travail et services pour les étudiants a été amorcé. C'était le premier programme à s'inscrire dans le cadre du Programme des initiatives stratégiques et le premier à faire l'objet d'une évaluation. En raison du moment choisi pour procéder à l'évaluation, cette dernière s'est voulue essentiellement formative et ne permettait pas d'évaluer l'impact à long terme du programme. L'évaluation a été menée non seulement pour traiter les questions cernées dans le mandat, mais aussi pour aider les gouvernements canadien et terre-neuvien à prendre des décisions sur l'avenir à court terme du programme. En particulier, nous avons tenté de découvrir si l'initiative offre des occasions de continuer les expériences et de peaufiner le programme, ce qui pourrait justifier sa prolongation dans le cadre des Initiatives stratégiques. Autant que possible, nous avons étudié les possibilités d'application de l'initiative dans d'autres administrations.

## **1.3 Questions à l'étude**

---

Le mandat contient 19 questions, regroupées dans quatre catégories :

- pertinence;
- mise en oeuvre;
- réussite;
- efficacité.

Les 19 questions et les conclusions détaillées de l'évaluation pour chacune d'elles figurent au chapitre 3. Le chapitre 4 contient les conclusions en rapport avec les quatre catégories.

## **1.4 Méthodes d'évaluation**

---

La méthodologie utilisée au cours de cette évaluation a été décrite en détail dans le Rapport méthodologique déposé le 14 janvier 1995. En bref, les méthodes suivantes ont été utilisées :

- **examen de documents** portant sur le programme Travail et services pour les étudiants, en particulier, ainsi que sur le Programme des initiatives stratégiques;
- **entrevues avec des répondants-clés** des gouvernements fédéral et provincial chargés de la conception et de la mise en place de cette initiative, des fonctionnaires chargés de l'exécution du programme, d'organismes du secteur privé et d'ONG qui participent au projet. Nous avons aussi rencontré des agents de l'administration centrale de DRHC, un représentant de l'Organisation nationale anti-pauvreté, des représentants d'organismes étudiants, et des dirigeants du Memorial University et de Cabot College<sup>2</sup>;
- **groupes de discussion** regroupant certains organismes communautaires, des employeurs et des jeunes<sup>3</sup>;
- **recension de la documentation** traitant des objectifs et de la structure de l'initiative<sup>4</sup>;
- **analyse des données administratives** à l'aide de bases de données propres au programme;

---

<sup>2</sup> Voir "Technical Report B: Key Informant Interviews".

<sup>3</sup> Voir "Technical Report C: Focus Groups".

<sup>4</sup> Voir "Technical Report D: Literature Review".

- **enquête de suivi comptant 1 007 participants** afin d'obtenir des renseignements sur leurs activités par suite de leur participation au programme et sur leur perception de ce dernier. La structure de l'enquête inclut une stratification d'après les trois orientations du programme et d'après les cinq régions de Terre-Neuve et du Labrador. L'analyse des données<sup>5</sup> supposait une pondération des réponses afin d'illustrer leur valeur réelle par rapport à un échantillon de la même taille sélectionné selon un mode aléatoire;
- **enquête de suivi comptant 460 promoteurs**, divisée également entre les trois orientations et stratifiée par région. L'analyse des données<sup>6</sup> a subi le même type de pondération que l'enquête auprès des participants.

---

<sup>5</sup> Voir "Technical Report E: Analysis of Survey of Participants" et "Technical Report F: Self-Esteem and Motivation Data".

<sup>6</sup> Voir "Technical Report G: Analysis of Survey of Sponsors".

# 2.0 Description du programme

---

## 2.1 Objectifs du programme

---

Les objectifs de Travail et services pour les étudiants, reformulés dans le mandat afin de les rendre plus mesurables dans le cadre de l'évaluation, sont les suivants :

1. Évaluer l'impact et l'efficacité de l'approche axée sur une allocation ou un bon applicable aux frais de scolarité lorsqu'il s'agit d'aider les participants à poursuivre des études à temps plein;
2. Aider les participants, particulièrement ceux qui sont issus de milieux ruraux, à acquérir de l'expérience dans leur domaine d'études;
3. Aider les jeunes désavantagés sur le plan social à profiter équitablement d'une éducation et d'une formation;
4. Fournir un service à la clientèle plus efficace et plus efficient grâce à des partenariats entre les différents ordres de gouvernement, les employeurs et les groupes communautaires locaux;
5. Procurer un modèle efficace de transition des études au travail et du travail aux études qui pourrait être utilisé à Terre-Neuve et dans d'autres régions du Canada sous une forme élargie.

Pour atteindre ces objectifs, les concepteurs du programme ont créé deux composantes primaires, l'Emploi rémunéré (ER) et les Services communautaires (SC). La composante Services communautaires compte deux volets, un pour les étudiants et l'autre, pour les bénéficiaires de l'aide sociale. Chaque élément sera abordé séparément.

## **2.2 Emploi rémunéré**

---

La composante ER est une version refondue d'un programme déjà existant créé par le ministère provincial de l'Emploi et des Relations de travail. L'employeur recevait une subvention salariale de 2 \$ l'heure (par rapport à 3 \$ l'heure dans l'ancien programme) lorsqu'il engageait un étudiant pour une période de huit semaines à raison de 40 heures par semaine. De plus, à la fin de l'affectation, l'étudiant recevait un crédit de frais de scolarité de 50 \$ par semaine travaillée, sous forme de bon applicable aux frais de scolarité, jusqu'à concurrence de 400 \$. Le bon pouvait être utilisé dans tout établissement d'enseignement postsecondaire reconnu au Canada dans les 12 mois suivant la date d'émission.

La composante Emploi rémunéré était administrée par l'administration centrale du ministère de l'Emploi et des Relations de travail, à St. John's, tout comme le programme antérieur sur lequel cette composante se fonde. La charge de travail administratif qu'exigeait Travail et services pour les étudiants était de deux à trois fois plus importante que celle que supposait le programme provincial de 1993, qui était similaire. Cette charge de travail administratif plus lourde s'expliquait par la conception de formulaires, la préparation de nouveaux contrats avec les employeurs et les étudiants, et le volume considérable de communications avec le ministère de l'Éducation au sujet de l'émission de bons applicables aux frais de scolarité. La situation s'est présentée au cours de l'été, au moment où les effectifs en personnel sont généralement réduits par les congés annuels, et n'a pas exigé de personnel administratif supplémentaire. De plus, le délai de mise en oeuvre très court de Travail et services pour les étudiants conférait à l'initiative un caractère d'immédiateté et de concentration exceptionnels que l'on a décrits comme exploitant les ressources d'Emploi et Relations de travail à la limite.

Le programme était en majeure partie proposé aux employeurs par l'entremise des bureaux des députés provinciaux. Les employeurs s'inscrivaient au bureau d'Emploi et Relations de travail de St. John's. Dans la composante Emploi rémunéré, l'employeur choisissait ses employés étudiants, à l'aide des lignes directrices fournies par Emploi et Relations de travail. L'exigence principale était que les étudiants devaient avoir fréquenté un établissement d'enseignement au cours de l'année en cours et manifesté leur intention de poursuivre des études postsecondaires à l'automne de la même année.

Comme nous l'avons mentionné, les employeurs recevaient une subvention salariale plus modeste que dans le programme précédent, soit 2 \$ l'heure au lieu de 3 \$ : l'autre dollar était utilisé pour financer les bons applicables aux frais de scolarité. On s'est interrogé sur les répercussions possibles de cette situation sur la participation des employeurs, mais le recrutement des employeurs n'a posé aucun problème.

D'ordinaire, Emploi et Relations de travail s'occupait surtout de l'employeur. Le contact était axé sur l'approbation de placements et l'offre d'aide, et se faisait par téléphone. Des efforts délibérés ont été faits pour réduire au minimum la paperasserie pour les employeurs. Il n'existe pas de mécanismes de contrôle ou de suivi des placements. Le personnel d'Emploi et Relations de travail téléphonait aussi aux étudiants après leur placement. On les encourageait à communiquer avec Emploi et Relations de travail si un problème se présentait. Ensuite, on parlait du bon applicable aux frais de scolarité et on prenait les mesures voulues pour le faire parvenir directement à l'étudiant lorsque l'expérience de travail était complétée.

Pour de nombreux étudiants de la composante Emploi rémunéré, Travail et services pour les étudiants constituait un dernier recours, une fois qu'ils avaient échoué dans leur recherche d'un emploi d'été ou d'un autre emploi lié à un projet. Cependant, des étudiants participant aux groupes de discussion ont laissé entendre qu'ils préféreraient une combinaison bon et salaire, et un étudiant a déclaré que s'il en avait la possibilité, son premier choix s'arrêterait, l'année suivante, sur le bon applicable aux frais de scolarité.

### **2.3 Services communautaires**

---

La composante SC avait été conçue pour procurer aux étudiants une expérience de travail, liées à leur domaine d'études, au sein d'organismes communautaires qui avaient besoin de leurs compétences, mais qui ne disposaient pas des ressources pour les embaucher. Les étudiants étaient placés pour un maximum de huit semaines (ou 280 heures). Ils recevaient une allocation hebdomadaire de 50 \$ et un crédit hebdomadaire de frais de scolarité de 150 \$, jusqu'à concurrence de 1 200 \$. Environ la moitié des postes de la composante SC étaient destinés aux bénéficiaires de l'aide sociale. Les organismes communautaires embauchaient autant les bénéficiaires de l'aide sociale que les étudiants.

Cette composante a été exécutée par le Conseil des services communautaires (CSC) de Terre-Neuve et Labrador en vertu d'un contrat avec DRHC. Le CSC est un organisme de politique sociale et de planification qui formule des recommandations en matière de politique sociale à Terre-Neuve, qui coordonne des services de bénévolat et fournit des programmes. Le CSC a engagé deux coordonnateurs à temps partiel qui jouissaient d'une expérience considérable en administration et en conception de programmes pour coordonner la phase initiale d'été du programme. Ils étaient responsables de l'embauche du personnel sur le terrain, ce qui a été fait par téléphone en raison de contraintes de temps et de budget. Cinq employés ont été embauchés pour travailler dans diverses régions. Ils ont aussi fait appel à un groupe anti-pauvreté qui a été chargé d'organiser un publipostage pour présenter Travail et services pour les étudiants aux groupes bénévoles sans but lucratif de toutes les régions de la province. Des groupes communautaires ont été recrutés grâce à cette campagne et aux réseaux constitués par les employés du CSC qui participaient au programme. Le Centre d'emploi du Canada pour étudiants (CEC-E) et le personnel du ministère des Services sociaux ont apporté un soutien considérable. On dit que les bureaux du CEC-E étaient envahis par des clients de Travail et services pour les étudiants au cours de l'été, et leur personnel a joué un rôle critique dans l'implantation du programme. À quelques reprises, le personnel du CEC-E a participé à l'approbation de placements d'étudiants. Des travailleurs sociaux du ministère des Services sociaux ont adressé des étudiants à l'orientation bénéficiaires de l'aide sociale. Selon des répondants, certains employés ont consacré des efforts considérables au programme en participant à l'orientation des participants, au repérage de placements et à la sélection.

Il semble que le personnel du CSC ait travaillé de longues heures dans les premières semaines afin de lancer les systèmes de données, d'établir la procédure, de mettre au point le protocole, d'établir des liens avec les promoteurs communautaires, et de réagir face à un programme sur-souscrit. Cette période a été décrite comme étant stressante par le personnel, qui devait travailler les soirs et les fins de semaine avec la participation d'autres employés du CSC pour s'assurer que le projet serait lancé à temps. Une employée sur le terrain rapporte qu'à sa première journée de travail, elle a trouvé 52 étudiants qui attendaient pour la rencontrer. Un autre a parlé de centaines d'appels téléphoniques par jour au sujet du programme. En tant qu'organisme responsable, le CSC consultait le personnel du CEC-E, celui du ministère des Services sociaux, les promoteurs et les étudiants. Il devait aussi répondre aux questions qui provenaient d'autres sources, comme les parents, les politiciens et les groupes communautaires, au sujet de l'état des placements.

### **2.3.1 Orientation générale**

Cette orientation du volet des Services communautaires a été conçue essentiellement pour les étudiants des régions rurales, où il est peu probable de trouver un emploi d'été. Comme dans le cas de la composante Emploi rémunéré, les étudiants devaient être intéressés à poursuivre leurs études au niveau postsecondaire. Comme il a été mentionné plus tôt, cette composante a reçu beaucoup trop d'inscriptions, et, selon les estimations, 50 % des candidats ont été refusés dans chaque région (sauf le Labrador).

Il était prévu que le Conseil des services communautaires appairerait des étudiants et des organismes, mais les contraintes de temps ont limité ces possibilités. Les organismes communautaires ont participé davantage que prévu au recrutement des étudiants. Les procédures variaient d'une région à l'autre, de sorte que les pratiques liées à l'approbation du placement des étudiants étaient, dans certains cas, inégales et incohérentes. Dans un des cas, on a accordé huit placements à un organisme de services de la Côte ouest, alors que, dans un autre cas, deux étudiants de St. John's, qui avaient planifié leur propre placement, ont dû être refusés parce que tous les postes offerts dans le volet orientation générale avaient été comblés avant qu'ils ne puissent trouver un promoteur. Trois étudiants se sont présentés à un groupe environnementaliste à Corner Brook pour y être placés, mais, même si leur initiative était appuyée par le promoteur, ils ont été refusés parce qu'un quota avait été imposé à l'orientation générale.

### **2.3.2 Orientation bénéficiaires d'aide sociale (BAS)**

Cette orientation a été conçue pour les bénéficiaires de l'aide sociale (BAS) et pour ceux qui proviennent de familles d'assistés sociaux. Les étudiants de ce programme ont reçu les mêmes avantages que ceux de l'orientation générale, en ce qui a trait aux allocations et aux bons d'études, et ils ont continué à toucher des prestations d'aide sociale.

On avait confié à plusieurs organismes le soin d'inscrire des bénéficiaires de l'aide sociale admissibles au programme. On croyait que les bénéficiaires de l'aide sociale étaient moins enclins à s'adresser au Centre d'emploi du Canada pour étudiants; mais c'était plutôt le cas des personnes plus âgées ayant peu de liens avec l'école et l'emploi d'été. Les centres d'évaluation du ministère

des Services sociaux (surtout à St. John's) et les organisations communautaires avaient été encouragés à trouver des bénéficiaires de l'aide sociale admissibles au programme.

Bien que l'orientation générale ait occupé le Conseil des services communautaires pendant une bonne partie de l'été, la majorité des bénéficiaires d'aide sociale n'ont pas été placés avant l'automne et même plus tard. Le personnel du Conseil des services communautaires affirme que cela a permis au ministère des Services sociaux de participer davantage et a donné l'occasion aux organismes communautaires de trouver des étudiants admissibles et de les placer. Les critères d'admissibilité des bénéficiaires de l'aide sociale n'étaient pas sévères : certains travailleurs sociaux ont ciblé les jeunes bénéficiaires de l'aide sociale qui avaient déjà fréquenté l'école, certains se sont attachés aux mères célibataires et d'autres ont choisi leurs candidats sans critère particulier. Dans certains cas, les travailleurs sociaux n'étaient responsables que de la présentation; dans d'autres cas, ils participaient au processus de sélection et aidaient à placer les étudiants. Les travailleurs sociaux du ministère des Services sociaux assument plusieurs responsabilités dans des programmes comme celui-ci. Dans certains grands bureaux, des travailleurs s'occupent uniquement des débouchés d'emploi, tandis que dans d'autres bureaux, le travailleur social s'occupe de plusieurs programmes (par exemple, la protection de l'enfance, l'adoption, etc.) en plus de l'emploi. C'est probablement pourquoi ils n'ont pas eu assez de temps pour trouver des candidats appropriés et les inscrire au programme Travail et services pour les étudiants.

À l'automne, le Conseil des services communautaires a réduit ses effectifs et s'est retrouvé avec un seul coordonnateur et pas de personnel sur le terrain; tous les placements ont été réglés à partir des bureaux du Conseil des services communautaires à St. John's. Par conséquent, on a surtout établi les contacts par téléphone et il y a eu peu de surveillance et de suivi des placements.

## ***2.4 Profil statistique du programme***

---

Le profil statistique du programme a été établi à partir de données administratives et d'enquêtes.

### **2.4.1 Participation régionale**

Le programme a été conçu et mis en oeuvre pour venir en aide à des étudiants et à des bénéficiaires d'aide sociale dans les cinq régions de Terre-Neuve et du Labrador. Les tableaux 2.1 et 2.2 se fondent sur des données administratives fournies par Emploi et relations de travail et par le Conseil des services communautaires. Voici les nombres-cibles de participants pour chacune des trois orientations :

Emploi rémunéré	875 <sup>7</sup>
SC orientation générale	800
SC orientation BAS	1 000

Le tableau 2.1 donne les nombres-cibles régionaux par rapport aux nombres réels de placements.

---

<sup>7</sup> Ce nombre était de 1 200, mais il a été réduit, et les fonds ont été respectés à l'orientation bénéficiaires d'aide sociale.

**Tableau 2.1 Répartition définitive des participants par région**

Répartition des participants par région	Emploi rémunéré		Services communautaires			
			Orientation Générale		BAS	
	NC	NR	NC	NR	NC	NR
St. John's	264	276	200	199	250	366
Est	227	212	174	177	218	155
Centre	171	172	164	197	205	236
Ouest	159	158	194	180	242	205
Labrador	54	49	68	49	85	18
<b>Total</b>	<b>875</b>	<b>867</b>	<b>800</b>	<b>802</b>	<b>1 000</b>	<b>980</b>

NC = Nombre-cible      NR = Nombre réel

La répartition précitée est conforme aux cibles régionales pour la composante Emploi rémunéré et pour l'orientation générale des Services communautaires. En ce qui a trait à l'orientation BAS, le nombre de cibles régionales pour le Labrador (de 8 à 9 % des postes) n'a pas été atteint. De plus, le programme a offert plus de placements dans la région de St. John's<sup>8</sup> qu'il ne l'avait prévu. Cependant, dans le cadre d'entrevues avec des répondants-clés, on nous a informés que les affectations de fonds étaient plus ou moins conformes à la répartition des bénéficiaires de l'aide sociale dans la province.

En raison du placement de plus d'un étudiant auprès de certains promoteurs (surtout dans le volet des Services communautaires), la répartition employeurs/promoteurs diffère quelque peu.

<sup>8</sup> La région de St. John's englobe la péninsule d'Avalon; elle ne se limite pas à la région métropolitaine de St. John's.

**Tableau 2.2 Répartition des promoteurs par région**

Répartition des promoteurs par région	Emploi rémunéré	Services communautaires	
		Orientation Générale	BAS
St. John's	240 (31,8 %)	100 (26,1 %)	143 (38,7 %)
Est	196 (25,9 %)	100 (26,1 %)	60 (16,2 %)
Centre	141 (18,7 %)	73 (19,1 %)	90 (24,3 %)
Ouest	141 (18,7 %)	79 (26,3 %)	68 (18,4 %)
Labrador	38 (5,0 %)	31 (8,1 %)	9 (2,4 %)
<b>Total</b>	<b>756</b>	<b>383</b>	<b>370</b>

### 2.4.2 Caractéristiques des participants

Le tableau 2.3 fournit de l'information sur les caractéristiques suivantes :

- sexe;
- âge et formation déjà acquise;
- utilisation des bons d'études;
- choix éducatifs.

#### **Sexe**

La majorité des participants du programme sont des femmes. Les trois orientations de ce programme comptent environ 60 % de participantes chacune.

#### **Âge et formation déjà acquise**

Dans ce cas, les trois orientations du programme diffèrent quelque peu.

Dans le volet Emploi rémunéré, le nombre de participants ayant fait des études postsecondaires est légèrement plus élevé que le nombre de personnes n'ayant qu'un diplôme secondaire. Seulement 3,4 % des participants sont âgés de 25 ans et plus<sup>9</sup>.

**Tableau 2.3 Profil statistique des participants**

Caractéristiques	Emploi rémunéré	Services communautaires	
		Orientation Générale	BAS
<b>Sexe</b>			
Homme	42,1	42,5	38,5
Femme	%	%	%
	55,1	57,5	61,5
	%	%	%
<b>Âge</b>			
18-19	42,3	66,8	36,5
20-21	%	%	%
22 à 24	32,7	25,8	27,4
25 et plus	%	%	%
	21,6	6,1	13,3
	%	%	%
	3,4	1,2	22,8
	%	%	%
Ayant fait des études postsecondaires	61,4	42,6	41,8
	%	%	%
<b>Utilisation des bons d'études</b>			
en a déjà utilisé	87,0	94,3	56,4
a l'intention de les utiliser	%	%	%
n'est pas susceptible de les utiliser	12,8	5,7	40,4
	%	%	%
	0,2	-	3,2
	%		%
<b>Inscrit dans un établissement scolaire</b>			
à Terre-Neuve	91,3	94,6	94,9
à l'extérieur de Terre-Neuve	%	%	%
	8,7	5,4	5,1
	%	%	%

<sup>9</sup> Ce fait est conforme au but du programme, qui avait ciblé les jeunes (c'est-à-dire les personnes ayant 24 ans ou moins).

Type d'établissement fréquenté (après le Programme)			
Université	67,0	63,2	36,9
Collège	%	%	%
Privé	26,3	28,3	34,1
	%	%	%
	6,7	8,5	27,9
	%	%	%

Dans l'orientation générale des Services communautaires, on remarque le cas contraire : les étudiants ayant seulement un diplôme d'études secondaires forment la majorité, mais il y a quand même 42,6 % des participants qui ont fait des études postsecondaires. En moyenne, les participants de cette orientation sont plus jeunes de un à deux ans que ceux du volet Emploi rémunéré. Comme dans ce dernier volet, il y avait très peu de personnes âgées de 25 ans ou plus.

Dans l'orientation BAS, les personnes âgées de 18 ou 19 ans ne représentaient qu'un tiers des participants. Environ 41,8 % des participants avaient fait des études postsecondaires. Il y avait beaucoup plus de personnes plus âgées dans cette orientation; en effet, 22,8 % des participants avaient 25 ans et plus.

### **Utilisation des bons d'études**

Comme l'indique le tableau 2.3, presque tous les participants ont utilisé (ou ont l'intention d'utiliser), le bon d'études pour poursuivre leurs études postsecondaires. Dans le volet Emploi rémunéré, 87,0 % des participants ont utilisé leur bon d'études et, à l'exception d'un étudiant, tous ceux qui ont été interrogés affirment avoir l'intention de se servir du bon d'études, s'ils ne l'ont pas déjà fait. Dans l'orientation générale, 94,3 % des étudiants se sont déjà servi de leur bon d'études, et les autres ont l'intention de le faire. Seulement 56,4 % des participants à l'orientation avaient utilisé leur bon d'études, au moment où on les avait interviewés en janvier 1995. Cependant, cela est dû à plusieurs facteurs :

- les participants bénéficiaires de l'aide sociale étaient moins enclins à terminer leur session du programme, au cours de l'été 1994;

- certains participants bénéficiaires de l'aide sociale n'avaient pas l'intention de poursuivre leurs études postsecondaires avant de s'inscrire au programme Travail et services pour les étudiants, et avaient donc besoin de plus de temps pour planifier l'utilisation de leur bon d'études;
- les participants bénéficiaires de l'aide sociale étaient plus portés à fréquenter des collèges et des établissements de formation privés. Les premiers se caractérisent par des listes d'attente, tandis que les derniers offrent des dates de début de cours flexibles.

Seulement 3,2 % des participants bénéficiaires de l'aide sociale ont affirmé qu'ils n'étaient pas susceptibles d'utiliser les bons d'études.

### ***Choix du programme d'études***

Parmi ceux qui ont déjà utilisé leur bon d'études, les programmes d'études choisis par les bénéficiaires de l'aide sociale varient de ceux des autres participants. Presque tous les participants des trois orientations se sont inscrits pour poursuivre leurs études supérieures à Terre-Neuve (de 90 à 95 %). Environ deux tiers des participants du volet Emploi rémunéré, ainsi que ceux de l'orientation générale des Services communautaires ont fréquenté l'université. Les autres participants se sont inscrits pour la plupart au collège, et moins de 10 % de chaque groupe ont suivi des cours dans un établissement de formation privé. Les bénéficiaires de l'aide sociale, de leur côté, se répartissaient également entre les trois types d'établissement.

#### ***2.4.3 Caractéristiques des promoteurs***

Le tableau 2.4 présente les promoteurs en fonction des critères suivants :

- secteur;
- taille de la collectivité;
- nombre d'employés;
- étudiants déjà engagés;
- nombre d'étudiants participant au programme;
- volonté de participer davantage au programme.

## **Secteur**

Comme il était prévu, la plupart des promoteurs ont affirmé appartenir au secteur public<sup>10</sup>. Dans les orientations générale et bénéficiaires de l'aide sociale, environ 20 % des promoteurs étaient du secteur privé. Le volet Emploi rémunéré comptait beaucoup de promoteurs du secteur privé, mais pas exclusivement; il y avait 20 % de promoteurs du secteur public.

## **Taille de la collectivité**

Les promoteurs des Services communautaires étaient plus susceptibles de provenir de petites collectivités. Néanmoins, 12 % des promoteurs du volet Emploi rémunéré venaient de collectivités de 1 000 habitants ou moins, et plus de la moitié étaient issus de collectivités qui comptaient une population de 1 000 à 10 000 habitants. Cela va à l'encontre de la croyance générale selon laquelle le secteur privé n'emploie que les étudiants des grandes villes.

Fait surprenant, les promoteurs du secteur privé n'étaient pas nécessairement susceptibles de venir d'une collectivité de 10 000 habitants ou plus (St. John's et Corner Brook).

---

<sup>10</sup> Le secteur public comprend tous les organismes sans but lucratif.

**Tableau 2.4 Profil statistique des promoteurs**

Caractéristiques	Emploi rémunéré	Services communautaires	
		Orientation Générale	BAS
<b>Secteur</b>			
Privé	80,3 %	8,7 %	8,3 %
Public	19,7 %	91,3 %	91,7 %
<b>Taille de la collectivité</b>			
100 ou moins	1,0 %	2,0 %	1,2 %
100 à 1 000	11,0 %	24,2 %	19,5 %
1 000 à 10 000	53,2 %	39,6 %	38,3 %
10 000 et plus	34,8 %	34,3 %	41,0 %
<b>Nombre d'employés (janvier 1995)</b>			
0	-	31,7 %	13,9 %
1	11,0 %	15,8 %	13,2 %
2	11,8 %	17,9 %	22,2 %
de 3 à 5	20,6 %	15,0 %	16,3 %
de 6 à 9	25,6 %	7,8 %	10,3 %
de 10 à 19	14,1 %	4,6 %	12,6 %
20 et plus	16,9 %	7,2 %	11,5 %
<b>Étudiants déjà engagés</b>	85,6 %	78,3 %	75,2 %
<b>Étudiants participant au programme Travail et services pour les étudiants</b>			
1	78,5 %	42,5 %	36,7 %
2	15,1 %	29,1 %	24,9 %
3	3,6 %	11,9 %	13,9 %
4	1,2 %	10,0 %	8,4 %
5	1,1 %	0,7 %	6,0 %
6 ou plus	0,5 %	5,8 %	9,9 %
<b>Volonté de :</b>			
Parrainer d'autres étudiants	69,4 %	88,0 %	78,6 %
Promouvoir des programmes de plus longue durée	75,0 %	86,1 %	90,6 %

## ***Nombre d'employés***

Les organismes communautaires qui participent au programme tendaient à être plus petits que les organismes du secteur privé. En fait, environ un tiers des promoteurs qu'on a rejoints à partir de l'orientation générale ne comptaient pas d'employés en janvier 1995. Les organismes communautaires qui ont placé des bénéficiaires de l'aide sociale tendaient à être plus importants et à exercer leurs activités toute l'année.

## ***Étudiants déjà engagés***

Environ trois quarts des promoteurs des trois orientations avaient déjà employé des étudiants. Les données de l'annexe G indiquent que la plupart des promoteurs avaient participé à des programmes d'emploi pour étudiants subventionnés par le gouvernement, tels que Emploi d'été/Expérience de travail (EEET) ou l'ancien programme d'Emploi et relations de travail.

## ***Nombre d'étudiants employés par le programme Travail et services pour les étudiants***

Dans le volet Emploi rémunéré, la plupart des promoteurs (78,5 %) ont employé seulement un étudiant. Les représentants d'Emploi et relations de travail ont déclaré que la plupart des demandes visant à embaucher plusieurs candidats ont été ramenées à un seul poste approuvé à cause de la forte demande et pour :

- assurer une répartition régionale adéquate;
- garder la participation des promoteurs antérieurs;
- éviter de subventionner injustement une entreprise par rapport à ses concurrents.

Dans la composante Services communautaires, plus de la moitié des promoteurs ont embauché deux étudiants ou plus.

## **Volonté de participer davantage au programme**

Les promoteurs de la composante des Services communautaires ne sont pas tenus de payer les étudiants et, ce qui n'est pas étonnant, ils étaient prêts à promouvoir plus d'étudiants ou à participer à des programmes de plus longue durée. Dans la composante Emploi rémunéré, une bonne majorité des promoteurs étaient également disposés à engager plus d'étudiants (69,4 %) ou à participer à des programmes plus longs (75,0 %).

## **2.5 Dépenses du programme**

Les dépenses du programme Travail et services pour les étudiants étaient les suivantes :

- bons applicables aux frais de scolarité;
- subventions salariales octroyées aux employés de la composante Emploi rémunéré;
- allocations octroyées aux participants du volet Services communautaires;
- dépenses administratives.

### **Bons applicables aux frais de scolarité**

Dès le 14 avril 1995, 2 669 bons applicables aux frais de scolarité ont été distribués, totalisant une valeur de 2 503 850 \$. À la même date, la valeur totale des bons d'études utilisés était de 1 457 117 \$ :

<b>Composante</b>	<b>Nombre de bons d'études distribués</b>	<b>Valeur des bons d'études distribués</b>	<b>Valeur des bons d'études utilisés</b>
Emploi rémunéré	879	355 850 \$	257 764 \$
Services communautaires	1 790	2 148 000 \$	1 199 353 \$
<b>Total</b>	<b>2 669</b>	<b>2 503 850 \$</b>	<b>1 457 117 \$</b>

Si l'on se fonde sur un sondage fait auprès des participants, on peut prévoir que la plupart des bons d'études inutilisés seront utilisés au cours des prochains mois.

### ***Subventions salariales***

Un montant de 564 372 \$ en subventions salariales a été distribué aux employeurs de la composante Emploi rémunéré.

### ***Allocations***

Les allocations accordées aux participants du volet Services communautaires ont entraîné des dépenses de 722 200 \$.

### ***Dépenses administratives***

Le Conseil des services communautaires (CSC) a été engagé, en vertu d'un contrat d'une valeur de 212 000 \$, pour exécuter le volet Services communautaires. Emploi et relations de travail a engagé des dépenses de l'ordre de 90 000 \$ pour la prestation du volet Emploi rémunéré.

Le ministère de l'Éducation et de la formation a lui aussi engagé des dépenses administratives en rapport avec l'émission et le traitement des bons d'études pour frais de scolarité. De plus, les employés du ministère des Services sociaux et de DRHC ont participé à la prestation de la composante Services communautaires. On n'a tenu aucune comptabilité détaillée des dépenses pour l'année 1994. Nous avons estimé plus ou moins les dépenses des trois ministères :

ministère de l'Éducation	100 000 \$
ministère des Services sociaux	50 000 \$
DRHC	50 000 \$

## **Dépenses totales**

Comme l'indique le tableau suivant, les dépenses du programme s'élèvent, à ce jour, à 3 155 689 \$.

<b>Poste</b>	<b>Dépenses</b>
Bons d'études utilisés	1 457 117 \$
Subventions salariales	564 372 \$
Allocations	722 200 \$
Administration	502 000 \$
Dépenses à ce jour	3 155 689 \$
Bons d'études inutilisés	1 046 733 \$
Dépenses maximums	4 202 422 \$

Au 4 avril 1995, des bons d'études d'une valeur totale de 1 046 733 \$ n'avaient pas encore été utilisés. Si tous ces bons sont effectivement utilisés (le sondage fait auprès des participants prévoit que ce sera le cas) les dépenses totales du programme Travail et services pour les étudiants seront d'environ 4,2 millions de dollars.

Les dépenses du programme Travail et services pour les étudiants ont été assumées également par le gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador et par le gouvernement du Canada.

## 3.0 Conclusions de l'évaluation

---

L'évaluation du programme Travail et services pour les étudiants a porté sur un total de 19 questions. Les questions se divisent en quatre catégories :

- pertinence du programme;
- mise en place du programme;
- réussite;
- efficacité.

On présente ci-dessous des conclusions détaillées pour chaque question. Pour rédiger ces conclusions, on a fait appel à plusieurs facteurs tirés de toutes les composantes de la méthodologie d'évaluation (voir section 1.4). À la suite de chacune des conclusions, vous trouverez des éléments d'information pertinents qui permettent de se reporter, au besoin, à des renseignements plus détaillés contenus dans les rapports techniques.

### 3.1 *Pertinence du programme*

---

Les questions d'évaluation concernant la pertinence du programme portaient sur les points suivants :

- le programme a-t-il ciblé les groupes visés par les Initiatives stratégiques?
- les critères de participation étaient-ils pertinents?
- dans quelle mesure le programme était-il nouveau et innovateur?
- serait-il possible d'étendre ou de reproduire l'initiative dans le contexte de la Réforme de la sécurité sociale; et
- la structure du programme était-elle conforme à ses objectifs généraux (voir page 6).

**Question 1**

**Le programme satisfait-il aux critères des Initiatives stratégiques?**

**Conclusion :**

Le programme est offert à deux groupes visés par les Initiatives stratégiques (c'est-à-dire des personnes qui risquent d'être touchées par la Réforme de la sécurité sociale) : les étudiants du niveau postsecondaire qui éprouvent des difficultés à passer de l'école au travail et les bénéficiaires de l'aide sociale.

**b) Quels sont les critères utilisés pour choisir les personnes qui participent au programme? Permettent-ils d'attendre les objectifs du programme?**

On fait appel à deux ensembles différents de critères pour choisir les participants -- un pour les étudiants qui participent au volet Emploi rémunéré et à l'orientation générale du volet Services communautaires, et l'autre pour les bénéficiaires d'aide sociale. On abordera chaque groupe de façon distincte.

**Participants au volet Emploi et au volet Services communautaires (orientation générale)**

**Conclusion :**

Le seul critère de participation au volet Emploi rémunéré et à l'orientation générale du volet Services communautaires était l'intention de la personne de s'inscrire à des études postsecondaires. Ce groupe est conforme aux objectifs 1, 2 et 5, bien qu'il existe un risque d'inclure des personnes qui n'ont pas besoin d'aide étant donné que le critère est très large. L'objectif 3 ne s'applique pas à cette composante.

Comme les emplois ont été distribués en juillet et en août, la participation se limitait implicitement aux personnes qui avaient le moins de chance de trouver un emploi d'été, c'est-à-dire les étudiants du niveau postsecondaire qui n'avaient pas encore obtenu d'emploi d'été et les nouveaux diplômés de l'école secondaire. Ainsi, on a réduit le risque de fournir un emploi aux personnes qui en auraient obtenu un sans l'aide du programme, et on a réduit les dépenses *per capita* au minimum. Dans la recension de la documentation, nous avons cité les points de vue d'auteurs qui ont insisté sur l'importance de réduire au minimum le soutien qu'offre le programme afin que les personnes qui n'en ont pas vraiment besoin ne soient pas intéressées à participer.

### ***Services communautaires (orientation bénéficiaires d'aide sociale)***

#### **Conclusion :**

**La participation à cette orientation du programme dépendait d'un certain nombre de critères :**

- **avoir l'intention de s'inscrire à un programme d'études postsecondaires;**
- **être un bénéficiaire d'aide sociale de longue date; et**
- **être prêt à réussir des études postsecondaires et à en tirer parti (selon le jugement du responsable du ministère des Services sociaux).**

**Cette combinaison de critères est essentielle en vue d'obtenir un groupe de participants pour qui les objectifs du projet étaient réalistes.**

Le premier critère (combiné à la valeur relativement peu élevée de l'allocation) visait à réduire au minimum le risque que les bénéficiaires de l'aide sociale participent d'abord pour accroître leur soutien du revenu à court terme. Le deuxième critère visait à réduire au minimum le risque que des personnes fassent des demandes d'aide sociale en vue d'être admissibles au programme. Le troisième critère visait à exclure les personnes qui étaient peu susceptibles de tirer profit du programme Travail et services pour les étudiants. Des responsables du ministère des Services sociaux insistent sur le fait que, parmi les bénéficiaires de l'aide sociale, certaines personnes sont moins susceptibles de réussir des cours de niveau postsecondaire et d'autres auraient besoin de soutien supplémentaire -- que le programme n'offre pas -- pour pouvoir réussir. La participation des responsables du ministère des Services sociaux dans le choix des personnes qui répondaient au

troisième critère (être prêt à réussir des études postsecondaires et à en tirer parti) a été importante.

Le principe de base initial de cette orientation se fonde sur l'accroissement du nombre de jeunes diplômés du secondaire qui finissent par être dépendants de l'aide sociale. Toutefois, le programme ne compte pas cela comme étant un critère. Ainsi, l'âge moyen des bénéficiaires de l'aide sociale qui ont participé au programme était plus élevé que celui des autres participants. Par exemple, 22,8 % des participants bénéficiaires de l'aide sociale étaient âgés de 25 ans ou plus (12,6 % étaient âgés de 30 ans ou plus). Seulement 3,4 % des participants au volet Emploi rémunéré et 1,2 % des participants à l'orientation générale du volet Services communautaires étaient âgés de 25 ans ou plus. La documentation ne permet pas de prédire les chances de réussite de ces personnes plus âgées. Il sera important d'effectuer un suivi de ce groupe pour évaluer leur réussite dans des études plus avancées et leur capacité de se trouver un emploi comparativement aux participants plus jeunes.

**c) *Dans quelle mesure le programme offre-t-il une démarche nouvelle et innovatrice pour répondre aux besoins des jeunes en transition?***

Pour répondre à cette question, nous avons divisé le degré d'innovation en quatre catégories :

- (i) bons applicables aux frais de scolarité;
- (ii) stimulation de la création de nouvelles possibilités d'emploi;
- (iii) élimination de difficultés liées au passage de l'école au travail; et
- (iv) appui des ambitions des bénéficiaires de l'aide sociale -- élimination des effets dissuasifs du programme d'aide sociale.

**(i) Bons applicables aux frais de scolarité**

**Conclusion :**

**Fournir des bons applicables aux frais de scolarité plutôt qu'un salaire aux étudiants constitue une innovation; nous n'avons constaté une pratique de ce genre dans aucune autre administration.**

L'utilisation de bons applicables aux frais de scolarité, comme nombre des répondants-clés l'ont fait remarqué, réduisait le risque que les fonds ne se rendent pas au groupe cible comparativement aux méthodes utilisées par d'autres programmes d'emploi pour les étudiants (c'est-à-dire, les subventions salariales ou les subventions aux organismes communautaires). En particulier :

- les employeurs sont plus susceptibles d'embaucher réellement une personne qui a l'intention de poursuivre des études postsecondaires puisque d'autres personnes seraient moins rémunérées, et ainsi, moins enthousiastes à participer; et
- de même, les participants sont plus susceptibles d'être bien décidés à fréquenter un établissement d'enseignement postsecondaire puisque, sinon, leur bon d'études est inutile.

Cette démarche innovatrice a été bien reçue par les participants, comme l'indique le tableau ci-dessous.

## Perception des étudiants du mécanisme de rémunération

Perception des étudiants	Emploi rémunéré	Services communautaires	
		Orientation générale	BAS
Aimaient l'arrangement tel quel	77,7 %	87,3 %	71,8 %
Auraient préféré un salaire/une allocation plus élevé(e) et un bon d'études moins élevé	5,1 %	5,5 %	11,7 %
Auraient préféré un salaire/une allocation moins élevé(e) et un bon plus généreux	13,6 %	3,1 %	5,3 %
Auraient préféré recevoir seulement un salaire	3,6 %	4,1 %	10,7 %

Ces statistiques ont été confirmées par les groupes de discussion, lesquels ont appuyé sans réserve le fait que le bon applicable aux frais de scolarité les obligeait à épargner.

Les employeurs ont également appuyé le principe du bon applicable aux frais de scolarité tant dans l'enquête que dans les groupes de discussion. La plupart des employeurs ont dit être très motivés à aider les jeunes à poursuivre leurs études. Comme le bon applicable aux frais de scolarité a réduit au minimum l'attrait du programme pour les personnes non étudiantes, les employeurs estiment que les emplois qu'ils ont fournis ont vraiment été comblés par des étudiants, comme ils le voulaient.

L'utilisation spécifique de bons applicables aux frais de scolarité a été différente dans les trois orientations du programme :

## **Emploi rémunéré**

Les participants au volet Emploi rémunéré ont reçu un bon applicable aux frais de scolarité relativement peu élevé (400 \$ pour un emploi qui dure habituellement huit semaines). La nécessité de verser aux participants un salaire minimum posait des contraintes concernant le montant qui pouvait être versé sous forme de bons applicables aux frais de scolarité si l'on voulait que le programme soit efficient. Les données ci-dessus donnent à croire que les étudiants accepteraient d'obtenir un bon plus élevé et un salaire moins élevé; toutefois, les responsables d'Emploi et Relations de travail croient que cela contreviendrait à la loi provinciale sur le salaire minimum.

## **Services communautaires - orientation générale**

Les participants ont reçu pratiquement toute leur rémunération sous forme de bons. Ils n'ont reçu que 50 \$ par semaine en argent. Le but était de leur fournir suffisamment d'argent pour couvrir les dépenses associées au fait de travailler et un minimum d'argent de poche pour récompenser leurs efforts, tout en s'assurant que la plus grande partie des fonds fournis par le gouvernement servirait à payer leurs études postsecondaires. Les répondants-clés ont indiqué qu'il était difficile de déterminer quel serait le bon dosage et que les conséquences d'un mauvais dosage -- c'est-à-dire le manque de participation de la part des étudiants -- auraient été graves. Toutefois, comme on l'a mentionné ci-dessus, les participants ont fourni un très bon appui.

## **Services communautaires - orientation BAS**

Les participants à cette orientation ont été rémunérés de la même façon que ceux de l'orientation générale du volet Services communautaires. Toutefois, ils ont pu continuer à recevoir des prestations d'aide sociale. Ni la rémunération en argent ni le bon n'a été récupéré par la réduction de leur niveau de prestations. Cette approche a été bien reçue par les participants et est extrêmement innovatrice. Les participants aux groupes de discussion ont mentionné la possibilité de s'améliorer par leurs propres efforts. Le fait que les concepteurs du programme reconnaissent que certains bénéficiaires de l'aide sociale étaient prêts à poursuivre des études postsecondaires,

mais étaient peu susceptibles de le faire en raison des aspects dissuasifs des programmes actuels, combiné à une approche peu coûteuse destinée à combattre ces aspects dissuasifs, constituait clairement une innovation.

## **(ii) Affectations plus nombreuses**

### **Conclusion :**

**Dans la conception du programme, on a reconnu la capacité limitée du secteur privé et des organismes communautaires de Terre-Neuve de fournir des possibilités d'emplois d'été, mais on a misé sur leur enthousiasme à aider les jeunes. Ainsi, des emplois d'été qui n'auraient probablement jamais existé ont été offerts. Le secteur privé et les organismes communautaires étaient prêts à absorber une part des coûts plus grande que celle qu'on leur demandait par le passé, permettant ainsi au gouvernement d'être plus efficient.**

Comme l'indiquent les réponses à l'enquête, la plupart des employeurs auraient été peu ou très peu susceptibles d'employer ces étudiants sans le soutien fourni par le programme :

Emploi rémunéré	72,8 %
Services communautaires - orientation générale	97,4 %
Services communautaires - orientation BAS	95,0 %

Toutefois, en offrant davantage d'emplois, le programme a établi que le gouvernement peut être plus efficient qu'il ne l'a été dans les anciens programmes :

- dans le volet Emploi rémunéré, la subvention salariale a été réduite à 2 \$ l'heure, comparativement à 3 \$ l'heure dans un autre programme provincial qui existait auparavant. Les employeurs n'ont pas mentionné que la subvention réduite leur causait un problème; et
- les organismes communautaires (qui disposent généralement de ressources très limitées à Terre-Neuve) n'ont pas à assumer les coûts directs, mais ne recevaient pas de compensation pour les dépenses administratives connexes, contrairement au Programme Défi, par exemple. Encore une fois, aucun de ces groupes n'a mentionné de problème important concernant ce changement, et la demande en étudiants a largement dépassé le nombre de participants disponibles.

### **(iii) Transition de l'école au travail**

#### **Conclusion :**

**Les causes sous-jacentes des difficultés de transition entre l'école et le travail et les stratégies efficaces pour les surmonter ne sont pas bien comprises. De plus, on n'a pas eu le temps d'élaborer des démarches innovatrices. Dans les objectifs du programme, on tenait pour acquis qu'il serait efficace de fournir à l'étudiant un emploi lié à sa carrière. Les répondants-clés et la documentation indiquent qu'une expérience de travail réaliste peut être tout aussi importante. Dans le peu de temps qu'on a eu pour mettre en place le programme et prendre les dispositions concernant les placements spécifiques, on a accordé peu d'attention à la qualité des emplois disponibles. Le programme, dans sa première année, n'a pas permis de trouver des démarches qui régleraient le problème de la transition de l'école au marché du travail.**

Même si le fait de fournir une expérience de travail liée à la carrière choisie constituait un des objectifs du programme, il ne nous a pas semblé que le programme ait tenté de fournir une telle expérience. Nous avons également remarqué que les employeurs (surtout dans des organismes communautaires) n'avaient pas été informés de leur responsabilité de veiller à ce que les étudiants aient une expérience réaliste du monde du travail. Dans le volet Emploi rémunéré, les frais déboursés par l'employeur étaient susceptibles de garantir que le travail fait était utile. Toutefois, dans le volet Services communautaires, les emplois risquaient d'être artificiels, et rien n'indique que ce risque ait été prévu dans la conception ni dans la mise en place du programme.<sup>11</sup> Toutes les parties (étudiants, employeurs et responsables gouvernementaux) considéraient que le but principal du programme était de garantir que les participants avaient les moyens de poursuivre des études postsecondaires. Le programme ne visait pas à accroître les chances de trouver un emploi après l'obtention d'un diplôme. Il existe des possibilités importantes d'amélioration dans ce domaine.

---

<sup>11</sup> Les réponses aux enquêtes, ("Technical Report E: Analysis of Survey of Participants" et "Technical Report G: Analysis of Survey Sponsors") indiquent que le travail effectué était utile et significatif. Toutefois, dans les groupes de discussion, on a pu reconnaître des exemples d'emplois artificiels. Les employeurs de la plupart des participants aux groupes de discussion ne leur avaient pas fait passer d'entrevue. De plus, on a souvent mentionné le manque de supervision et de rétroaction.

#### **(iv) Appui des ambitions des bénéficiaires d'aide sociale**

##### **Conclusion :**

**Le volet du programme qui s'adressait aux bénéficiaires d'aide sociale a fait preuve d'un niveau d'innovation rarement atteint par des programmes gouvernementaux visant ce groupe.**

Les gouvernements du Canada et d'ailleurs ont tenté, la plupart du temps en vain, de faire une refonte des programmes d'aide sociale afin de s'assurer :

- que l'on offre un soutien suffisant pour réduire la pauvreté;
- que les personnes capables de travailler abandonnent l'aide sociale et retournent sur le marché du travail; et
- que les maigres ressources ne soient pas dépensées pour des personnes qui n'en ont pas vraiment besoin.

Comme de nombreux auteurs cités dans notre recension de la documentation le mentionnaient<sup>12</sup>, les tentatives d'atteindre le troisième objectif ont fini par dissuader les bénéficiaires de l'aide sociale de tenter d'améliorer leur situation. Tandis qu'il existe d'autres points de vue, les répondants-clés que nous avons interrogés ont indiqué que la plupart des bénéficiaires de l'aide sociale souhaitent laisser l'aide sociale dans les plus brefs délais. Leurs points de vue sont appuyés par la documentation que nous avons étudiée. À ce stade précoce du programme Travail et services pour les étudiants, il semble qu'une démarche innovatrice ait été élaborée et permette de récompenser les initiatives individuelles à un coût relativement peu élevé pour le gouvernement. En particulier :

- le programme encourage les bénéficiaires de l'aide sociale à apporter, de façon volontaire, une contribution véritable à leur collectivité et, en même temps, à se préparer à fréquenter un établissement d'enseignement postsecondaire;

---

<sup>12</sup> Voir "Technical Report D: Literature Review".

- le programme constitue un exemple unique permettant aux bénéficiaires de l'aide sociale d'améliorer leur vie (grâce à des études plus poussées) et à apporter leur contribution (par le truchement de Services communautaires) sans être pénalisés (ni le bon ni l'allocation ne font l'objet de récupération).

Les participants des groupes de discussion considéraient que le programme leur permettait de maîtriser à nouveau leur vie : travailler fort tout l'été afin de pouvoir travailler fort toute l'année à l'école . D'autres ont fait remarquer que le programme permettait aux bénéficiaires de l'aide sociale de montrer d'une façon tangible qu'ils ne veulent pas profiter du système.

Enfin, un certain nombre de répondants-clés ont fait remarquer que le fait que le salaire gagné grâce au programme ne puisse pas être utilisé pour faire une demande d'assurance-chômage distinguait le programme Travail et services pour les étudiants de tous les autres programmes qui s'adressent aux bénéficiaires de l'aide sociale.

**d) *Sera-t-il possible de reproduire l'initiative dans le contexte de la Réforme de la sécurité sociale?***

On a étudié la possibilité de reproduire cette initiative au regard des deux groupes distincts de clients :

- les étudiants du niveau postsecondaire qui font face à des difficultés de transition entre l'école et le milieu du travail; et
- les bénéficiaires de l'aide sociale qui sont prêts à entreprendre des études postsecondaires, mais qui en sont empêchés en raison de leur manque de ressources financières.

Pour chaque groupe, on a évalué la possibilité de reproduire l'initiative en se fondant sur :

- l'existence d'un groupe cible adéquat;
- la nécessité que le gouvernement participe; et
- la possibilité que la participation du gouvernement soit efficiente.

**Conclusion :**

**Pour les étudiants de niveau postsecondaire de Terre-Neuve, il est possible de reproduire le programme en raison du taux de chômage élevé chez les diplômés de niveau postsecondaire et des possibilités d'emploi limitées offertes aux étudiants. Dans les régions où ces conditions existent, on pourrait reproduire le programme.**

Les responsables de DRHC ont exprimé leurs inquiétudes concernant le fait que le volet Emploi rémunéré et l'orientation générale du volet Services communautaires semblent mettre l'accent sur la classe moyenne<sup>13</sup>, et la difficulté de justifier des programmes visant ce groupe dans le contexte de la Réforme de la sécurité sociale. Toutefois, étant donné les sombres perspectives d'emploi pour les diplômés, et les possibilités très limitées d'emplois d'été à Terre-Neuve, les répondants-clés s'inquiétaient du fait que des étudiants terre-neuviens obtiendraient leur diplôme sans jamais avoir occupé un emploi d'été. Dans les groupes de discussion, la plupart des étudiants ont indiqué qu'ils prévoyaient quitter la province pour trouver leur premier emploi après avoir obtenu leur diplôme; nombre d'entre eux espéraient revenir plus tard. Toutefois, les répondants-clés ont fait remarquer que les diplômés qui n'avaient pas d'expérience de travail pourraient avoir beaucoup de mal à faire face à la concurrence sur le marché du travail.

Notre recension de la documentation indique que les difficultés éprouvées au moment de la transition entre l'école et le travail étaient moins importantes pour les personnes qui envisageaient le marché du travail de façon réaliste. Cette façon d'envisager le marché du travail pouvait

---

<sup>13</sup> La plupart des étudiants de niveau postsecondaire proviennent de la classe moyenne.

provenir d'expériences autres que le travail lui-même<sup>14</sup>. Cependant, la documentation indique que des expériences de travail réalistes sont bénéfiques. Les répondants-clés ont fortement appuyé ce point de vue.

L'évaluation ne comprenait pas une analyse des autres endroits au Canada qui présentent également une combinaison de chômage élevé des diplômés de niveau postsecondaire et des possibilités d'emploi d'été limitées. Dans la mesure où d'autres régions connaissent ces mêmes problèmes, il serait possible de reproduire le programme.

Dans d'autres régions où les diplômés ont de meilleures possibilités d'emploi et où il est possible pour les étudiants de se trouver un emploi d'été par eux-mêmes, les préoccupations des responsables de DRHC mentionnées ci-dessus laissent voir une bonne raison de ne pas reproduire le programme puisque les besoins des étudiants du niveau postsecondaire ne seraient pas suffisamment importants pour justifier que ces étudiants soient désignés comme groupe cible. Toutefois, si la proposition d'augmenter de façon substantielle les frais de scolarité des étudiants du niveau postsecondaire devient une réalité, il pourrait être nécessaire de mettre en place des versions du programme mettant l'accent sur les personnes qui, autrement, seraient peu susceptibles de se trouver un emploi d'été, même dans les endroits où les perspectives d'emploi sont généralement bonnes.

Pour ce qui est de la nécessité que le gouvernement participe, la présente évaluation laisse voir clairement (voir question 1c) ci-dessus) que sa participation s'est traduite par la création de possibilités d'emploi d'été qui n'auraient pas existé autrement. Toutefois, cet impact accru est clairement attribuable à la situation économique actuelle que vit Terre-Neuve. Dans les régions où la situation économique est meilleure, le risque qu'un programme comme le programme Travail et services pour les étudiants ne serve qu'à subventionner les employeurs est plus grand.

Enfin, le projet pilote permet de se rendre compte (voir question 18b)) que l'évaluation de la participation gouvernementale au programme était efficace, et que les possibilités l'étaient encore davantage.

---

<sup>14</sup> Par exemple, l'évaluation de Goss Gilroy du Programme de développement de l'emploi de DRHC a montré que les Clubs de placement permettaient d'obtenir de bons résultats.

**Conclusion :**

**Selon les éléments d'information recueillis à ce stade précoce du programme, on devrait envisager la reproduction de l'orientation BAS du programme partout au Canada.**

Comme l'indique la question 1c) ci-dessus, ce volet du programme constitue réellement une réponse innovatrice aux besoins des bénéficiaires de l'aide sociale. Le risque le plus important lié à la reproduction du programme ailleurs, ou même à son élargissement à Terre-Neuve, est que l'on finisse par l'appliquer à un groupe cible inadéquat. Ce risque peut être réduit au minimum par l'utilisation des critères établis dans la question 1b).

Même si dans la présente évaluation nous n'avons pas examiné les caractéristiques des bénéficiaires de l'aide sociale partout au Canada, nous supposons que le nombre de plus en plus important de bénéficiaires de l'aide sociale qui sont des candidats potentiels à des études postsecondaires ne se limite pas à Terre-Neuve, ni même aux provinces les plus pauvres<sup>15</sup>. De même, les facteurs dissuasifs inhérents aux règlements sur l'aide sociale ne sont pas propres à Terre-Neuve<sup>16</sup>.

Enfin, l'efficacité de l'orientation BAS a la possibilité d'être extrêmement positive (voir question 18b)) en raison des dépenses limitées et de la possibilité de rendement élevé. Il n'y a pas de raison de croire que ces coûts devraient être plus élevés dans d'autres provinces. Puisque les niveaux d'imposition et les coûts de l'aide sociale ne varient pas tellement d'une province à l'autre, les niveaux de rendement ne varieraient pas non plus.

---

<sup>15</sup> En réalité, le fait qu'il soit de plus en plus difficile d'être admissible à l'assurance-chômage dans des provinces comme l'Ontario, l'Alberta et la Colombie-Britannique, allié à la population importante de ces provinces, est susceptible de fournir une grande population cible.

<sup>16</sup> En fait, dans l'avenir, le contraire pourrait être vrai. Les propositions concernant le supplément du revenu de l'*Economic Recovery Commission* de Terre-Neuve traite des éléments dissuasifs du programme actuel d'aide sociale, et, si on les mettait en oeuvre, elles pourraient réduire la nécessité de programmes comme le programme Travail et services pour les étudiants.

Avant de reproduire cette orientation dans d'autres provinces, il faut accumuler plus de renseignements sur l'efficacité<sup>17</sup> et effectuer des recherches supplémentaires afin de confirmer l'existence d'une population cible dans d'autres provinces.

**Question 2**

**La conception du projet est-elle conforme à ses objectifs larges? Dans la négative, de quelle façon a-t-elle changé, et pourquoi? Les objectifs ont-ils changé depuis la mise en place? Dans l'affirmative, comment et pourquoi ont-ils changé?**

**Conclusion :**

**La conception fondamentale du programme est conforme à ses objectifs larges : le programme a visé la bonne clientèle et, grâce au bon d'études, a réduit au minimum la participation de personnes qui n'étaient pas visées. Le gouvernement, le secteur privé et les organismes communautaires ont collaboré pour répondre aux besoins de la clientèle cible. En tant que projet pilote, le programme a permis d'acquérir des connaissances qui pourront être appliquées à d'autres programmes. Enfin, il a distribué de façon judicieuse les maigres fonds gouvernementaux. Il n'a pas, dans sa mise en place initiale, accordé suffisamment d'attention aux problèmes liés à la transition de l'école au travail.**

Les éléments d'information pour appuyer cette conclusion ont été présentés à la question 1, et ne seront pas répétés ici. Toutefois, il est important de noter que même si la conception fondamentale du projet est conforme à ses objectifs, la conception du projet est toujours à une étape embryonnaire. Comme on l'a fait remarquer dans la question 3, par exemple, des partenariats ont été établis, mais ne sont pas encore complètement définis. De plus, le programme n'a pas mis autant d'accent que prévu sur le fait de procurer aux étudiants des emplois liés à leur carrière. Il y a lieu de continuer à améliorer le programme de base pour assurer la réalisation des objectifs du projet.

---

<sup>17</sup> Ces renseignements peuvent être obtenus par des enquêtes de suivi sur les participants de 1994.

## 3.2 Mise en oeuvre

---

Les questions d'évaluation liées à la mise en oeuvre du programme portent sur :

- la création de partenariats et leurs effets sur la prestation du programme;
- la définition des rôles et des responsabilités des divers partenaires;
- les obstacles rencontrés et leur élimination;
- la mesure dans laquelle l'expérience de travail était liée à la carrière;
- le niveau de dépenses; et
- l'exactitude de la tenue des dossiers.

### **Question 3.1**

**Comment le projet a-t-il créé des partenariats dans les divers ordres de gouvernement, chez les employeurs et dans les groupes communautaires afin de répondre aux besoins des jeunes vivant des transitions?**

**Conclusion :**

**Le partenariat qui existe entre Développement des ressources humaines Canada, trois ministères du gouvernement provincial et le Conseil des services communautaires a été essentiel à l'élaboration d'un programme qui répondait aux besoins du groupe cible. La démarche relative au partenariat a également facilité la résolution de problèmes au moment de la mise en oeuvre du programme.**

Des répondants-clés venant des quatre ministères provinciaux ont mis l'accent sur les partenariats véritables qui existaient dans ce programme et sur les leçons apprises que l'on applique maintenant à d'autres activités. De façon spécifique,

- le partenariat a permis à chaque ministère de trouver des façons de contourner les règlements et les obstacles inhérents aux processus habituels;
- l'approche de partenariat a été appliquée au trois niveaux (comité de gestion, comité de travail et prestation du programme);
- Emploi et Relations de travail, le ministère des Services sociaux et le ministère de l'Éducation ont depuis formé un comité en vue d'étudier ce qui dissuade les bénéficiaires de l'aide sociale de poursuivre leurs études, surtout en raison du partenariat efficace au sein du programme; et
- Emploi et Relations de travail a accepté de réaffecter à l'orientation BAS du volet Services communautaires environ 400 postes qui devaient, à l'origine, être affectés à Emploi rémunéré; ainsi, l'orientation BAS peut maintenant offrir 200 places supplémentaires.

Chacun des trois ministères provinciaux avait déjà établi des partenariats avec DRHC, et tous ont constaté que la collaboration des trois ministères a permis une plus grande efficacité.

Le Conseil des services communautaires était considéré comme un partenaire par les autres intervenants et il a contribué à la conception du programme, vu sa compréhension des besoins des bénéficiaires de l'aide sociale<sup>18</sup>.

### **Conclusion :**

**Des employeurs (secteur privé et organismes communautaires) ont été exclus du partenariat, ce qui limitera la mesure dans laquelle le programme aide les étudiants à passer de l'école au travail.**

---

<sup>18</sup> Voir les entrevues avec les responsables du ministère des Services sociaux, de l'Éducation et de la Formation et de DRHC (voir "Technical Report B: Key Informant Interviews").

En général, la qualité et la nature du travail ne constituaient pas des facteurs importants dans l'approbation des demandes. Ainsi, les employeurs ont hérité de la responsabilité de fournir aux participants l'expérience de travail qui pourrait réduire les difficultés liées à la transition de l'école au travail dans l'avenir. Toutefois, les employeurs n'étaient généralement pas au courant du fait que c'était là un des objectifs du programme (comme l'ont indiqué les participants des groupes de discussion). Certains ont fait remarquer qu'ils auraient pu donner des affectations plus significatives s'ils avaient mieux compris le programme et leur participation à celui-ci. DRHC et le Conseil des services communautaires auraient également pu fournir un service d'appariement afin d'identifier les étudiants ayant des antécédents scolaires appropriés à une affectation. Cela ne s'est produit que dans des cas isolés. Les responsables du Conseil des services communautaires ont fait remarquer qu'ils étaient en mesure de faire de meilleurs appariements pour le placement des bénéficiaires de l'aide sociale à l'automne et à l'hiver en raison des délais plus longs dont ils disposaient.

Pour que l'on se dirige vers une démarche axée sur le partenariat avec les employeurs, la prestation du programme doit être modifiée afin d'inclure :

- une communication claire des responsabilités de l'employeur et la façon dont celles-ci sont liées aux objectifs du programme;
- une amélioration des procédures d'appariement des employeurs et des employés dont tous pourront profiter.

### ***Question 3.2***

***De quelle façon ces partenariats ont-ils influé sur la prestation de services?***

**Conclusion :**

**Les partenariats ont joué un rôle limité dans la prestation du volet Emploi rémunéré. Par contre, la prestation du volet Services communautaires a impliqué une collaboration et une**

**consultation importantes entre le Conseil des services communautaires et les partenaires gouvernementaux.**

## ***Emploi rémunéré***

Les partenariats n'ont généralement pas influé sur la prestation du volet Emploi rémunéré. Emploi et Relations de travail était le seul responsable de la prestation de services, et, essentiellement, a exécuté le programme de la même façon que l'ancien programme provincial. Les places étaient distribuées aux employeurs selon les demandes présentées à Emploi et Relations de travail, et les employeurs ont choisi des étudiants pour occuper les postes.

- 49,1 % des participants ont indiqué que l'employeur avait communiqué avec eux concernant le poste du programme;
- 20,4 % en ont entendu parler par un ami;
- 8,5 % ont répondu à une annonce; et
- 5,2 % ont communiqué avec l'employeur.

Le ministère de l'Éducation avait la responsabilité d'administrer les bons applicables aux frais de scolarité et a travaillé de concert avec Emploi et Relations de travail pour remplir efficacement cette fonction.

## ***Services communautaires***

Dans le volet Services communautaires, la responsabilité de la prestation du programme est allée au Conseil des services communautaires. Au début du programme, le conseil ne disposait d'aucune infrastructure régionale et a donc embauché des personnes pour administrer le programme dans les cinq régions. À l'extérieur de St. John's, ces personnes travaillaient dans des Centres d'emploi du Canada pour étudiants (CEC-É).

Le conseil a entrepris de promouvoir le programme auprès des organismes communautaires. Les partenaires gouvernementaux ont également fait la promotion du programme auprès des organismes communautaires qui avaient déjà participé à d'autres programmes auparavant. La

principale responsabilité des représentants du ministère des Services sociaux était de désigner des participants pour l'orientation BAS.

Le nombre élevé de demandes concernant le programme et l'absence d'une infrastructure régionale préétablie a grandement compliqué la prestation du programme. Les employés des CEC-É et les responsables du ministère des Services sociaux ont participé beaucoup plus qu'ils ne pensaient le faire. Ces mêmes personnes et les employés du Conseil des services communautaires ont souvent dû travailler tard et pendant les fins de semaine. Les responsabilités et les rôles ont évolué différemment dans chaque région, et les relations de travail étaient parfois tendues. Malgré la confusion, les cibles du programme ont été atteintes, et ni les participants, ni les organismes communautaires n'ont noté de problèmes administratifs importants.

**Question 4**

***Les rôles et responsabilités des divers partenaires et fournisseurs de services du projet ont-ils été énoncés***

**Conclusion :**

**Les rôles et responsabilités des divers partenaires et fournisseurs de services n'ont pas été clairement définis.**

Les entrevues avec les répondants-clés indiquent que le programme était caractérisé par des chevauchements et des responsabilités mal définies, ce qui a causé du ressentiment et nécessité des efforts supérieurs à la moyenne. Une autre constante dans les entrevues avec les répondants-clés est que l'on doit prévoir plus de temps afin d'assurer une meilleure planification si le programme est repris. Ils ont aussi suggéré que l'on demande aux personnes qui ont participé à l'exécution du programme en 1994 de fournir une rétroaction pour que les leçons acquises soient appliquées.

**Question 5**

**Quels obstacles politiques, réglementaires ou autres se sont présentés au cours de la mise en place du programme et comment ont-ils été surmontés ou traités?**

**Conclusion :**

Au début, les dispositions du ministère des Services sociaux sur la récupération des gains étaient perçues comme un obstacle à la participation des bénéficiaires de l'aide sociale. Cet obstacle a été surmonté pour la composante Services communautaires, mais pas pour l'Emploi rémunéré. De plus, des personnes qui recevaient à la fois des prestations d'assurance-chômage et de l'aide sociale étaient exclues du programme par le règlement de l'assurance-chômage. Le peu de temps disponible pour concevoir le programme constituait aussi un obstacle considérable à la réalisation des objectifs du programme.

**Les obstacles qui ont été surmontés**

Initialement, l'allocation de 50 \$ versée aux participants du volet Services communautaires était considérée comme un revenu par le ministère des Services sociaux, ce qui aurait entravé la participation de bénéficiaires de l'aide sociale. Toutefois, le ministère a choisi d'interpréter librement sa propre politique, écartant du coup ce problème. En bout de ligne, les bénéficiaires de l'aide sociale jouissaient d'un encouragement puisqu'ils étaient en mesure de faire des choix sensés et orientés vers l'avenir tout en conservant leurs prestations et en recevant un modeste revenu supplémentaire.

**Obstacles à la participation des bénéficiaires de l'aide sociale à l'Emploi rémunéré**

Il n'a pas été possible d'inscrire des bénéficiaires de l'aide sociale à la composante Emploi rémunéré puisque cette dernière offrait un salaire. Des représentants du secteur privé et des

fonctionnaires du ministère des Services sociaux ont dit que de tels placements seraient bénéfiques pour certains bénéficiaires. Emploi et Relations de travail veut bien admettre les bénéficiaires de l'aide sociale au programme, mais ne peut surmonter cet obstacle dissuasif que si le ministère des Services sociaux change son règlement. Des fonctionnaires du ministère des Services sociaux ont manifesté de l'inquiétude quant à la possibilité que les employeurs n'embauchent des bénéficiaires de l'aide sociale que s'ils sont forcés par Emploi et Relations de travail. En somme, le règlement du ministère des Services sociaux, la possibilité de discrimination de la part des employeurs et la pratique de Emploi et Relations de travail selon laquelle les employeurs peuvent choisir les participants constituent des obstacles à une participation accrue des bénéficiaires de l'aide sociale au volet Emploi rémunéré.

### ***Obstacles à la participation des personnes recevant à la fois des prestations d'assurance-chômage et d'aide sociale***

Les prestataires d'aide sociale et d'assurance-chômage n'étaient pas admissibles au programme, puisque DRHC les aurait exclus du droit aux prestations d'assurance-chômage, et que la province n'était pas disposée à devenir l'unique responsable du soutien du revenu.

### ***Manque de temps pour la conception du programme***

La très rapide mise en oeuvre du programme s'est révélée un obstacle à bien des égards :

- des rôles appropriés pour les divers intervenants n'ont pas été clairement définis;
- des stratégies visant à maximiser l'impact des affectations sur les difficultés de transition entre les études et le travail n'ont pas été mises au point;
- des organismes communautaires ont affirmé dans le cadre des groupes de discussion que les tâches confiées aux étudiants n'étaient pas aussi inventives qu'elles auraient pu l'être s'ils avaient disposé de plus de temps;
- la recherche de promoteurs par les étudiants était entravée à la fois par le manque de promotion du programme auprès des étudiants et par les limites quant au nombre de places disponibles. Quelques étudiants qui sont parvenus à trouver un promoteur se sont fait répondre qu'il n'y avait plus de place disponible, à moins qu'ils soient bénéficiaires de l'aide sociale;

- la capacité limitée des bureaux régionaux du CSC (ces derniers ont été mis en place avec très peu de planification préalable) ne permettait pas de traiter le volume de travail initial. Le personnel du CEC-É a fourni de l'aide, ce qui a entraîné des difficultés puisque cela l'empêchait d'accomplir ses tâches habituelles. De plus, le personnel du CEC-É s'est plaint du fait que les lignes téléphoniques et de télécopieur étaient surchargées.

**Question 6**

**Les étudiants ont-ils obtenu une expérience de travail liée à leur domaine d'études? Si ce n'est pas le cas, pourquoi?**

**Conclusion :**

**La conception du programme ne prévoyait pas l'acquisition d'expériences liées aux domaines d'études des étudiants.**

Si l'on en juge d'après les groupes de discussion et les entrevues menées avec des répondants-clés, il est évident que l'expérience liée au domaine d'études n'était pas un critère majeur dans la mise en oeuvre du programme. Selon des répondants-clés, l'échec s'explique surtout par le fait que le délai de conception du programme était trop court.

Dans l'Emploi rémunéré, Emploi et Relations de travail a choisi de maintenir ses partenariats avec de nombreux employeurs qui avaient participé au programme provincial précédent. Compte tenu du fait que de nombreux employeurs dans ce groupe avaient offert des postes exigeant des compétences peu spécialisées, surtout dans le secteur des services, et que le délai d'exécution du programme exigeait des résultats rapides, la priorité n'a pas été accordée à l'expérience de travail liée au domaine d'études.

Dans les groupes de discussion réunissant des étudiants et des employeurs de la composante Emploi rémunéré, on a vu des exemples frappants de l'influence qu'un emploi d'été de courte durée peut avoir sur l'orientation professionnelle. Un étudiant en biologie, placé dans un environnement agricole, a été encouragé à prendre une part considérable de responsabilité dans la gestion des cultures, le rapport des progrès et la gestion de son horaire. Cet étudiant a acquis un fort intérêt pour la gestion du jardinage et de l'exploitation agricole et pour la gestion en général, et a mentionné la possibilité de combiner son nouvel intérêt à sa passion pour la biologie.

Une étudiante en secrétariat, placée auprès d'une société d'ingénierie jouissant de contacts internationaux, a signalé qu'elle est rapidement devenue un atout pour l'entreprise, laquelle lui a offert de conserver son poste au terme de son affectation. Elle a maintenant l'intention de poursuivre des études en gestion de bureau afin d'accroître ses possibilités d'emploi, et même si elle n'a pas conservé cet emploi, elle estime avoir pris la meilleure décision pour elle-même et avoir aidé l'entreprise à prendre conscience de son besoin de personnel de soutien.

Des étudiants qui ont pris part aux groupes de discussion ont signalé avoir obtenu un poste exigeant des compétences peu spécialisées auprès d'employeurs qui ne semblaient intéressés que par ce qu'ils avaient à tirer du programme. Ils ont ajouté entre autres que leur expérience de travail leur a appris à travailler fort et a confirmé l'importance de poursuivre leurs études.

## ***Services communautaires***

Par le passé, les organismes communautaires ont généralement participé à des activités de services communautaires dans le cadre d'autres programmes où la question de l'expérience liée au domaine d'études n'était pas considérée comme importante. Il est clair qu'en général les organismes qui ont participé à Travail et services pour les étudiants ne savaient pas qu'on s'attendait à ce qu'ils fournissent une expérience de travail liée au domaine d'études. Même si ces organismes avaient été informés de leurs responsabilités, des répondants-clés font remarquer qu'un grand nombre d'entre eux auraient probablement besoin d'aide lorsque sera venu le temps de cerner les débouchés liés au domaine d'études dans leur collectivité. Cette aide n'a pas été fournie dans le cadre du programme. Dans certains cas, les étudiants trouvaient des occasions d'utiliser leur

formation après avoir été placés. Cependant, c'était rarement le cas dans des projets entraînant le placement de nombreux étudiants.

Dans l'orientation générale de la composante Services communautaires, les promoteurs ont tiré profit des compétences particulières des étudiants à divers degrés. Plusieurs participants aux groupes de discussion se sont plaints qu'en l'absence de délais (souvent, paraît-il, des placements étaient organisés en un jour ou une fin de semaine), ils n'étaient pas capables d'offrir la qualité de placements désirée. Cependant, dans certains cas où un travail décrit comme étant d'une grande utilité a été exécuté, il ne l'aurait pas été autrement. Par exemple, le Corner Brook Women's Centre a demandé à un étudiant de mettre à jour leur documentation, et le YM-YWCA de Corner Brook a engagé un étudiant à temps partiel à titre de réceptionniste et dactylo pendant l'année scolaire. Plusieurs étudiants ont continué de travailler bénévolement dans ces organismes.

### ***Résultats de l'enquête***

De nombreux participants affirment que l'expérience de travail acquise grâce à Travail et services pour les étudiants leur sera utile dans la carrière qu'ils prévoient poursuivre, dans leur travail scolaire et dans leur vision du type de carrière qu'ils souhaitent embrasser.

## Effets bénéfiques signalés ou prévus par les participants

Effet	Emploi rémunéré	Services communautaires	
		Orientation Générale	BAS
L'emploi vous a procuré une expérience pertinente pour votre carrière - très pertinente (quelque peu pertinente)	13,7 % (47,8 %)	19,7 % (41,4 %)	18,8 % (42,0 %)
Mesure dans laquelle les choses apprises grâce à l'emploi ont facilité votre travail scolaire - beaucoup (un peu)	15,9 % (51,2 %)	12,7 % (49,7 %)	16,0 % (41,2 %)
Mesure dans laquelle l'expérience de travail a contribué à votre choix de carrière après les études - beaucoup (quelque peu)	24,7 % (35,7 %)	20,6 % (32,4 %)	21,2 % (42,0 %)

### Autres données

En général, les répondants-clés ne s'inquiétaient pas outre mesure du nombre limité d'expériences de travail liées au domaine d'études fournies par le programme. Selon eux, les avantages principaux étaient le financement des études et l'accès à une expérience de travail. La plupart considéraient l'expérience liée au domaine d'études comme étant intéressante mais pas essentielle. Des répondants-clés, surtout ceux qui ont directement participé au programme, ont vu des occasions de développer des aspects du programme portant sur l'expérience dans le domaine d'études. Toutefois, cet aspect du programme mettrait probablement l'accent sur les étudiants plus âgés. Même si un emploi lié au domaine d'études peut faciliter la transition entre les études et le travail pour ces gens (la documentation n'est pas concluante), il pourrait réduire l'accessibilité des personnes plus jeunes qui seraient peut-être plus sujettes au décrochage.

De plus, la documentation sur le sujet n'offre guère de données révélatrices des effets bénéfiques de l'expérience de travail liée au domaine d'études. L'enseignement coopératif au niveau postsecondaire a un impact positif sur les revenus et l'emploi, et produit des diplômés qui ont des attentes plus réalistes face à leur premier emploi et qui choisissent des emplois plus appropriés, c'est-à-dire un emploi qui contribuera à leur carrière future. Il n'est pas du tout évident que l'on

puisse anticiper cet impact de la part des expériences de travail limitées (sur le plan de la durée) fournies grâce à Travail et services pour les étudiants, et on ne peut clairement déterminer à quel point cet impact est tributaire de l'expérience liée au domaine d'études.

Dans les groupes de discussion et dans les entrevues avec les répondants-clés, on ne considérait pas le manque d'expérience liée au domaine d'études comme étant un grave problème. Dans une province où, sans l'existence d'un tel programme, des étudiants pourraient terminer leurs études sans détenir d'expérience de travail véritable, on considère que l'avantage principal du programme consistait à procurer un emploi. Par contre, les groupes de discussion ont affirmé que, pour de nombreux étudiants, l'expérience acquise ne constituait pas une expérience de travail typique. Dans les groupes de discussion d'étudiants, seuls les participants de la composante Emploi rémunéré disent avoir subi une entrevue avant d'obtenir le poste. Dans les trois groupes, les étudiants affirment qu'ils ont reçu ni formation en cours d'emploi, ni supervision, ni évaluation de leur rendement.

### ***Question 7***

***Quelles ressources fédérales, provinciales et communautaires sont exploitées dans le cadre de cette initiative? Comment les a-t-on assignées aux différentes activités du projet?***

### **Conclusion :**

**Les coûts directs pour les gouvernements sont liés aux paiements versés aux participants et au contrat conclu avec le Conseil des services communautaires pour l'administration de la composante Services communautaires du programme. Les quatre partenaires gouvernementaux ont été en mesure de s'acquitter de leurs tâches avec leur personnel régulier.**

## ***Paiements versés aux participants***

Le coût direct pour le gouvernement d'un emploi à temps plein de huit semaines dans le cadre du volet Emploi rémunéré était de 1 040 \$. Cette somme était constituée d'un bon applicable aux frais de scolarité de 400 \$ et d'une subvention salariale hebdomadaire de 80 \$ versée à l'employeur.

Pour la composante Services communautaires, le coût par étudiant pour l'emploi moyen de huit semaines à temps plein était de 1 600 \$. Cette somme était constituée d'un bon applicable aux frais de scolarité de 1 200 \$ et d'une allocation hebdomadaire de 50 \$ versée aux étudiants.

## ***Frais administratifs***

Le contrat du CSC relatif à l'administration de la composante Services communautaires était d'une valeur de 212 000 \$. Cette somme représente 7 % des dépenses totales liées à la composante Services communautaires (environ 100 \$ par étudiant), soit 2 % de plus que les 5 % prévus pour les frais administratifs. De plus, le fardeau imposé au personnel et aux ressources du CEC-É et aux personnel régional du ministère des Services sociaux était plus lourd que prévu. Cependant, ni DRHC ni le ministère des Services sociaux n'ont embauché de personnel supplémentaire ni recouru à la sous-traitance afin de remplir leurs tâches dans le programme.

Emploi et Relations de travail a administré le volet Emploi rémunéré avec son personnel régulier à temps plein. Le programme exigeait le traitement d'un plus grand volume de documents que le programme précédent, mais le traitement s'est fait sans dépenses supplémentaires.

Le ministère de l'Éducation s'est chargé de gérer les bons applicables aux frais de scolarité pour les deux composantes avec le personnel en place.

Il sera peut-être difficile d'obtenir le même soutien à l'égard du programme de la part du personnel régulier des quatre partenaires gouvernementaux pour une deuxième année, puisque :

- l'enthousiasme des employés face au projet pilote, qui les motivait à faire des heures supplémentaires, va probablement diminuer;
- le travail nécessaire pour peaufiner et perfectionner Travail et services pour les étudiants afin de fournir de meilleures affectations et d'améliorer les partenariats pourrait accroître le niveau d'effort requis.

Si le programme devient annuel, les coûts administratifs seront probablement plus élevés que dans le cas du projet pilote de 1994.

**Question 8**

***Tient-on des dossiers adéquats permettant de mesurer convenablement les résultats du projet?***

**Conclusion :**

**La conception des formulaires de collecte de données et des systèmes informatiques connexes permet une mesure appropriée des résultats du projet. La collecte de données proprement dite pourrait être améliorée.**

La conception des formulaires d'inscription au projet pour les étudiants et les promoteurs, ainsi que des bases de données pertinentes, se fondait sur l'expérience d'Emploi et relations de travail et était exhaustive et de bonne qualité. La seule ombre au tableau est que l'on ne disposait pas de renseignements de base sur l'estime de soi et la motivation, ce qui a limité l'efficacité de la mesure de l'impact dans ce domaine<sup>19</sup>.

---

<sup>19</sup> Voir "Technical Report F: Self-Esteem and Motivation Data".

Quelques données sont incomplètes, autant pour la composante Emploi rémunéré que pour Services communautaires, et des points similaires ne sont pas toujours définis d'une manière compatible d'une composante à l'autre. Pour l'Emploi rémunéré, les données sur la participation de la population active avant le programme et sur la scolarité antérieure (environ la moitié des variables dans les bases de données se consacrent à ces deux questions) manquaient pour environ le tiers des dossiers. Des données comparables sur les participants de la composante Services communautaires étaient disponibles, mais leur définition était quelque peu différente. De plus, la base de données combinées que tient le ministère de l'Éducation est incomplète dans le cas des participants aux Services communautaires. Toutes ces questions ont grandement entravé l'évaluation.

La codification des professions dans les descriptions de postes constitue une dépense considérable qui n'en vaut peut-être pas la peine. D'abord, les descriptions d'emploi proviennent des formulaires de demande et peuvent différer énormément du travail réel. Ensuite, la complexité du système de codage des professions et son orientation vers le marché du travail régulier rendent les données difficiles à analyser dans le contexte des emplois d'été. Enfin, la codification des professions ne permet pas d'évaluer des aspects portant sur le lien avec le domaine d'études puisque cette question relève plutôt d'un placement approprié des étudiants. Ces données ne nous ont été d'aucune utilité dans le traitement des questions à l'étude dans l'évaluation. Si cet exercice doit être répété, il doit se fonder sur des descriptions de travail fournies par les étudiants à la fin de leur expérience.

### **Conclusion :**

**On n'a pas constitué d'échantillon témoin qui permettrait d'évaluer l'impact du programme sur les participants.**

Selon le mandat de l'évaluation, il fallait constituer un échantillon témoin pendant le placement des participants. On avait prévu que l'échantillon témoin pourrait être tiré des demandes rejetées. Ce n'était pas faisable pour le volet Emploi rémunéré, puisqu'au lieu de s'adresser directement aux responsables du programme, les candidats étaient recrutés par les employeurs. Le même problème

se posait pour l'orientation aide sociale de la composante Services communautaires, puisque la volonté du candidat de poursuivre des études postsecondaires était un critère de sélection. Il était impossible de constituer un échantillon témoin composé de personnes avec le même degré de préparation et des antécédents similaires. L'idée de sélectionner des personnes apparemment similaires à partir des dossiers administratifs du ministère des Services sociaux a été rejetée à la première phase de la présente évaluation, du fait que l'on se demandait si l'on pourrait repérer les personnes qui répondaient à ce critère à partir des données administratives.

La constitution d'un échantillon témoin pour l'orientation générale de la composante Services communautaires à partir du surplus de candidats était viable et il serait toujours possible de le faire en se fondant sur les formulaires de demande qui se trouvent dans les dossiers du Conseil des services communautaires. Cette idée a été rejetée à la première phase de la présente évaluation pour les raisons suivantes :

- les données n'étaient pas disponibles sous forme lisible par machine, et l'évaluation devait être effectuée dans un délai très bref;
- la présente évaluation, menée tôt dans le programme, n'a pas étudié la question de l'impact à long terme pour laquelle les échantillons témoins sont les plus utiles;
- en l'absence d'échantillons témoins pour les deux autres orientations du programme, l'utilisation d'un échantillon témoin pour l'orientation générale aurait exigé l'application de méthodes d'évaluation différentes à chaque orientation. En plus de causer des difficultés concernant la comparaison des résultats, cette évaluation aurait exigé plus de temps et de ressources qu'on ne pouvait y consacrer.

Nous avons conclu que l'absence d'échantillon témoin n'a pas limité notre capacité d'étudier les questions auxquelles devait s'attacher l'évaluation. Cette lacune limitera la capacité de mesurer les effets escomptés à long terme de Travail et services pour les étudiants, comme l'achèvement des études postsecondaires, la facilitation des difficultés de transition entre les études et le travail, et la réussite sur le marché du travail. Toutefois, il n'est pas certain que ces effets pourraient être mesurés avec succès à l'aide d'un échantillon témoin. Dans la recension de la documentation, nous citons des recherches qui indiquent que le succès des études postsecondaires dépend d'une

diversité de facteurs qui sont pour la plupart impondérables, par exemple la qualité des premières années à l'école et de la vie de famille. De plus, les modèles économétriques portant sur l'impact de programmes<sup>20</sup> gouvernementaux axés sur le marché du travail concluent généralement que le meilleur indicateur de succès au chapitre de l'emploi après le programme est l'expérience d'emploi avant le programme. L'application de ces modèles à de jeunes gens qui n'ont pas d'expérience sur le marché du travail avant le programme a peu de chance d'être fructueuse<sup>21</sup>.

Si Travail et services pour les étudiants devenait un programme régulier, l'échantillon témoin devrait être ajouté. Cependant, une stratégie bien planifiée devra produire des modèles plus efficaces pour mesurer l'impact du programme. Cette stratégie devra déterminer les impacts à évaluer et les variables prédictives susceptibles d'influer sur les impacts étudiés. Par exemple, si l'on désire mesurer l'impact de Travail et services pour les étudiants sur l'achèvement des études postsecondaires, les variables suivantes seraient pertinentes en raison de leur valeur explicative<sup>22</sup> :

- scolarité des membres de la famille;
- revenu familial;
- attitude de la famille envers les études supérieures;
- aptitudes du candidat d'après le test de compétences de base.

---

<sup>20</sup> Voir, par exemple, l'évaluation du Programme de développement de l'emploi de DRHC effectuée par Goss Gilroy en 1989.

<sup>21</sup> Les chercheurs ont constaté que le succès sur le marché du travail avant le programme est non seulement important en lui-même, mais qu'il sert à évaluer indirectement des variables (impondérables) comme l'esprit d'initiative et la capacité d'adaptation. Au moment de faire un modèle pour les jeunes, l'absence de ces renseignements donne lieu à un grand nombre de variations inexplicables dans les modèles destinés à mesurer l'impact du programme. Dans de telles circonstances, il est beaucoup plus probable que les modèles ne détermineront aucun impact important alors qu'en fait, de tels impacts existent. L'évaluation de la Stratégie-Jeunesse Canada-Terre-Neuve illustre l'incapacité de la méthode axée sur les échantillons témoins de répondre aux questions visées par l'évaluation.

<sup>22</sup> Voir "Technical Report D: Literature Review" pour un examen de la documentation portant sur les facteurs qui influent sur l'achèvement des études.

Il est improbable que les modèles visant à mesurer l'impact de ce programme soient efficaces si l'on n'obtient pas de données sur ces variables et sur d'autres variables prédictives importantes au sujet des participants et des membres de l'échantillon témoin avant la participation au programme.

De même, si l'on désire utiliser les modèles pour mesurer l'impact sur l'employabilité, la collecte de données permettant d'évaluer indirectement l'initiative individuelle et autres facteurs est essentielle étant donné le manque de données sur le succès qu'ont connu les jeunes participants sur le marché du travail et l'absence d'un échantillon témoin approprié.

La modification de la conception du programme afin d'y inclure un échantillon témoin sera probablement inutile si les mesures énoncées plus haut ne sont pas prises.

### **3.3 Réussite**

---

Les questions liées à la réussite du programme nous permettront :

- de déterminer dans quelle mesure le programme a aidé les participants à entreprendre ou à poursuivre des études postsecondaires;
- de connaître l'ampleur des chevauchements entre ce programme et les programmes existants d'aide aux étudiants;
- d'apprécier l'efficacité du système de bons applicables aux frais de scolarité;
- d'évaluer dans quelle mesure les étudiants ont fait des études leur permettant d'obtenir des emplois en demande;
- de trouver les différences entre les expériences de travail des participants de chacun des deux volets;

- de découvrir les effets du programme sur l'estime de soi et la motivation des bénéficiaires de l'aide sociale;
- de déterminer si le soutien offert aux bénéficiaires de l'aide sociale est adéquat;
- de comparer le programme aux autres programmes d'emploi pour étudiants; et,
- de décider des changements qu'il serait souhaitable d'apporter au programme et de faire le point sur les leçons apprises.

### **Question 9**

**Dans quel le mesure le projet a-t-il aidé les participants à entreprendre ou à poursuivre des études postsecondaires; ce programme est-il venu compléter des programmes existants d'aide aux étudiants? De quel le façon? Y a-t-il eu des dédoublements ou des chevauchements?**

### **Conclusion :**

**Presque tous les participants ont utilisé leurs bons applicables aux frais de scolarité pour poursuivre des études postsecondaires ou ont l'intention de les utiliser. Quant aux bénéficiaires de l'aide sociale, quelque 34 % de ceux qui sont présentement inscrits affirment que, sans le programme, ils ne seraient pas aux études. Chez les autres participants, seulement 10 % environ des étudiants présentement inscrits affirment qu'ils ne seraient pas aux études n'eût été du programme.**

Les résultats de l'enquête indiquent que les taux d'inscription sont élevés et que nombre de ceux qui ne sont pas encore inscrits ont l'intention de le faire :

## Recours aux bons offerts dans le cadre du programme Travail et services pour les étudiants

Recours aux bons du programme	Emploi rémunéré	Services communautaires	
		Orientation Générale	BAS
A. A utilisé une partie ou la totalité des bons	87,0 %	94,3 %	56,4 %
B. Très susceptible (quelque peu susceptible) de s'inscrire dans les 12 prochains mois (% de ceux qui ne sont pas encore inscrits)	57,7 % (31,1 %)	69,1 % (30,9 %)	71,3 % (19,4 %)

Comme l'indique le tableau, environ 90 % de ceux qui participent au volet Emploi rémunéré et à l'orientation générale des Services communautaires ont utilisé les bons, en tout ou en partie. Pour ce qui est de l'orientation aide sociale, seulement 56,4 % des participants ont utilisé les bons, en tout ou en partie, ce qui peut être attribué à trois facteurs :

- la moitié seulement des postes attribués dans le cadre de l'orientation aide sociale étaient des emplois d'été, et ces emplois n'auraient pas tous pris fin avant le trimestre d'automne;
- nombre des bénéficiaires de l'aide sociale ne prévoyaient pas poursuivre d'études postsecondaires avant de participer au programme et avaient besoin de temps pour faire des choix et présenter des demandes;
- les participants bénéficiaires de l'aide sociale étaient plus susceptibles de choisir de fréquenter un collège ou un établissement scolaire privé (voir le tableau ci-dessous). Le premier est caractérisé par ses listes d'attente, tandis que le second est caractérisé par la souplesse des dates de début des cours. Dans les deux cas, on peut s'attendre à ce que les bons applicables aux frais de scolarité soient utilisés.

### Type d'établissement fréquenté par les participants qui poursuivent des études postsecondaires

Type d'établissement fréquenté	Emploi rémunéré	Services communautaires	
		Orientation Générale	BAS
Université	67,0 %	63,2 %	36,9 %
Collège	26,3 %	28,3 %	34,1 %
Établissement privé	6,7 %	8,5 %	27,9 %
Indéterminé			1,2 %

Seulement 17 des 1 007 participants interrogés au cours de l'enquête n'ont pas eu recours aux bons et n'ont pas l'intention de les utiliser. De ce nombre, cinq ont dit n'avoir jamais eu l'intention d'utiliser les bons. Parmi les 12 qui restent, quatre n'ont pas été admis au programme souhaité, et quatre ont obtenu un emploi.

### ***Incrémentalité***

L'enquête révèle que la plupart des participants actuellement aux études estiment qu'ils y seraient même s'ils n'avaient pas obtenu d'emploi à l'aide du programme.

## Effet attribuable au programme Travail et services pour étudiants

Autres activités poursuivies en l'absence du programme	Emploi rémunéré	Services communautaires	
		Orientation Générale	BAS
Aux études	90,9 %	87,9 %	66,0 %
Au travail	5,1 %	6,3 %	5,8 %
Sans emploi	3,5 %	4,5 %	26,4 %
Occupé à d'autres activités		0,8 %	1,2 %

Pour ce qui est des bénéficiaires de l'aide sociale, le taux d'inscription dans un établissement postsecondaire attribuable au programme est élevé et semble clairement justifier les dépenses engagées.

Pour ce qui est des deux autres groupes, le taux d'incrémentalité est bas (environ 10 %). Toutefois, il est possible que les étudiants de ces deux groupes aient de meilleures chances de réussir et ils ont en grande partie choisi d'obtenir une formation universitaire. Néanmoins, compte tenu de ces faibles taux d'incrémentalité, les gouvernements doivent tenter de limiter leurs investissements (voir la question 18(b)).

### Conclusion :

**Tel qu'il a été mis en oeuvre en 1994, le programme pourrait faire double emploi avec les programmes d'aide aux étudiants existants destinés aux personnes qui ne bénéficient pas de l'aide sociale. Des améliorations portant directement sur les difficultés liées à la transition entre les études et le travail permettraient de distinguer le programme Travail et services pour les étudiants des autres programmes.**

Les participants au programme sont demeurés admissibles à l'aide aux étudiants, mais ils ont reçu des prêts moins élevés. Leur endettement futur s'en est trouvé réduit, ce qui est avantageux pour les participants, mais qui, en soi, profite peu à la société. Le fait que la plupart des participants qui

ne bénéficient pas de l'aide sociale affirment qu'ils seraient aux études même si le programme n'existait pas révèle qu'il peut y avoir des chevauchements entre ce programme et les programmes d'aide aux étudiants pour ce qui est de faciliter l'accès à un établissement postsecondaire. Toutefois, les programmes d'aide aux étudiants ne portent pas sur la transition entre les études et le travail et, en ce sens, le programme Travail et services pour les étudiants est unique.

**Question 10**

***Dans quel le mesure le système de bons permettrait-il aux étudiants d'obtenir de la formation ou de faire des études en vue d'exercer des professions à forte demande, et ce, dans la période de 12 mois, et au moindre coût?***

**Conclusion :**

**Le bon, bien qu'il soit très apprécié, n'a incité que les bénéficiaires de l'aide sociale à fréquenter un établissement postsecondaire.**

Le bon a été extrêmement bien accueilli par tous : les étudiants, les promoteurs et les répondants-clés. Tous percevaient le système comme un moyen d'assurer une véritable fréquentation scolaire. Toutefois, les participants qui ne bénéficiaient pas de l'aide sociale ont indiqué qu'ils fréquenteraient l'école s'ils avaient touché la même compensation totale en salaire. Quant aux bénéficiaires de l'aide sociale, 20 % de ceux présentement inscrits ont indiqué qu'ils ne seraient pas aux études s'ils avaient touché un salaire au lieu de recevoir le bon :

## Effet du bon attribuable au programme

Pourcentage des personnes présentement inscrites qui effectueraient diverses activités si elles avaient reçu la même compensation totale en salaire	Emploi rémunéré	Services communautaires	
		Orientation Générale	BAS
Aux études	98,5 %	96,8 %	79,3 %
Au travail	1,2 %	1,5 %	3,0 %
Sans emploi	0,2 %	1,7 %	16,9 %

### Conclusion :

**Le programme Travail et services pour les étudiants ne visait pas à influencer les choix scolaires des participants. En l'absence de renseignements définitifs sur les professions à forte demande à Terre-Neuve, cette décision des concepteurs du programme était appropriée.**

Des données sur les choix scolaires des participants figurent dans "Technical Report F: Self-Esteem and Motivation Data". Toutefois, ces données ne peuvent servir à répondre à la question, puisqu'aucune analyse définitive sur les professions à forte demande n'est disponible. Pour l'évaluation, nous avons eu accès à une recherche menée par le ministère de l'Éducation de Terre-Neuve, un groupe de travail provincial sur l'éducation et la formation (établi dans le cadre de la stratégie du renouvellement économique) et les responsables de la proposition sur le supplément du revenu. Cette recherche indique que le taux de participation en ce qui a trait à la formation universitaire à Terre-Neuve est égal à celui que l'on retrouve ailleurs au Canada. Le taux de participation aux programmes collégiaux est bien en-dessous de la moyenne nationale, mais cela est attribuable, en partie du moins, au nombre d'admissions trop restreint. La plupart des étudiants qui souhaitent être admis au collège se heurtent à une liste d'attente de un an ou deux. En moyenne, dans le système collégial terre-neuvien, deux personnes se trouvent sur une liste d'attente pour chaque étudiant inscrit (il s'agit du nombre total d'inscriptions et non des inscriptions en première année). De même, le système collégial est aux prises avec des taux de décrochage relativement élevés.

La recherche révèle également que le taux de chômage parmi les résidents de Terre-Neuve les plus instruits est seulement un peu plus élevé que chez les personnes qui habitent ailleurs au Canada et qui ont un degré de scolarité comparable et qu'il est **beaucoup plus bas** que pour les Terre-Neuviens moins instruits. Toutefois, la migration interprovinciale vient compliquer ces résultats. Plus de 40 % de ceux qui ont migré vers Terre-Neuve et un pourcentage similaire de ceux qui ont quitté la province ont obtenu un diplôme postsecondaire. La recherche révèle que nombre de ceux qui quittent Terre-Neuve sont de nouveaux diplômés, particulièrement des diplômés universitaires. Parmi ceux qui ont obtenu un diplôme collégial en 1989-1990, environ 40 % n'avaient pas d'emploi dix mois plus tard, ce qui est bien au-dessus de la moyenne provinciale. Le taux de chômage des diplômés universitaires dépend en grande partie de leur spécialisation (0 % en pharmacie, 3 % en commerce (programme spécialisé), 8 % en ingénierie, 11 % en commerce (enseignement coopératif), 13 % en travail social, de 5 % à 19 % en enseignement, 25 % en arts (programme spécialisé), 28 % en arts (programme général), 35 % en sciences (programme général) et 45 % en sciences (programme spécialisé). Toutefois, nombre de diplômés ayant une spécialisation où le taux de chômage est bas ont quitté la province (par exemple, 48 % des diplômés en ingénierie). Seuls les diplômés de pharmacie et d'enseignement ont raisonnablement réussi à trouver un poste dans des domaines connexes à Terre-Neuve.

**Question 11**

**Qu'est-ce qui distingue l'expérience des participants au vol et Emploi rémunéré de celle des participants au vol et Services communautaires?**

**Conclusion :**

**Les participants aux deux volets ont décrit leur expérience comme utile et gratifiante. Toutefois, le volet Services communautaires a moins bien réussi à offrir aux étudiants une expérience de travail réaliste.**

Dans l'enquête, la plupart des étudiants ont décrit leur expérience de travail comme utile et gratifiante dans chacun des trois volets :

### Description qu'ont donnée les étudiants de leur expérience de travail

Description qu'ont donnée les étudiants de leur expérience de travail	Emploi rémunéré	Services communautaires	
		Orientation Générale	BAS
Travail utile et gratifiant	78,0 %	81,8 %	79,6 %
Travail utile mais inintéressant	19,8 %	16,8 %	16,3 %
Travail inutile	2,0 %	1,4 %	4,1 %

Toutefois, compte tenu des autres données issues de l'évaluation, nous sommes tentés de ne pas tenir compte de ces résultats très positifs, particulièrement en ce qui a trait au volet Services communautaires. Dans les groupes de discussion, tant les employeurs que les participants ont dit s'inquiéter du fait que les expériences de travail n'aient pas correspondu à celles des situations d'embauche régulières. Les personnes travaillant à l'administration du programme ont indiqué que la qualité du travail attribué n'était pas un critère important pour l'approbation des demandes. De même, les responsabilités des employeurs ne leur ont pas été clairement communiquées. Dans les groupes de discussion, la plupart des participants ont indiqué qu'on ne leur avait pas fait subir d'entrevue pour les postes qu'ils avaient obtenus et que, dans bien des cas, la formation en milieu de travail, la supervision ainsi que la rétroaction quant à leur rendement ont été escamotées. Les employeurs de tous les volets ont indiqué que si on les avait avisés plus tôt de l'embauche dans le cadre du programme, ils auraient été en mesure d'offrir des postes de meilleure qualité. Enfin, il semble que le fait qu'un seul organisme communautaire ait embauché un grand nombre d'étudiants dans le volet Services communautaires ait empêché l'organisme d'offrir aux participants une expérience de travail réaliste.

Toutefois, certains étudiants faisant partie d'un groupe de discussion de bénéficiaires de l'aide sociale ont décrit leur expérience dans des Services communautaires comme un emploi véritable. Les activités décrites n'étaient pas différentes de celles de l'orientation générale ou du volet

Emploi rémunéré. Un étudiant a été embauché par la Newfoundland Cancer Society et il y occupe maintenant un poste à temps plein : il s'occupe des levées de fonds. Une mère célibataire aux études était pratiquement chef de bureau d'une association provinciale et elle songe maintenant à étudier en administration des affaires, partant du principe que si elle était capable de diriger les affaires courantes de cet organisme, elle peut également diriger sa propre entreprise. Un autre étudiant, qui terminait ses études en enseignement, a travaillé comme enseignant adjoint dans le cadre du programme Skills for Success; il aidait les autres à atteindre un niveau de formation plus élevé. Il a fait remarquer qu'ayant bénéficié de l'aide sociale pendant une courte période et le programme Travail et services pour les étudiants était le premier programme qui reposait sur des primes d'encouragement qu'il rencontrait.

Bien que des étudiants aient décrit leurs expériences de travail comme utiles et gratifiantes, de nombreuses améliorations de cet aspect du programme semblent possibles.

### **Question 12**

***Dans quel le mesure le projet a-t-il amélioré l'estime de soi et la motivation des participants bénéficiaires de l'aide sociale?***

### **Conclusion :**

**Les critères de sélection des bénéficiaires de l'aide sociale (voir question 1b)) ont mené à la sélection de participants chez qui l'estime de soi et la motivation ne faisaient pas défaut.**

Les entrevues menées auprès des représentants du ministère des Services sociaux ont permis d'établir que deux importants critères de participation des bénéficiaires de l'aide sociale étaient leur volonté de poursuivre des études postsecondaires et le fait qu'ils y étaient disposés. Ces critères et l'aspect tout à fait volontaire du programme ont fait en sorte que les participants avaient une bonne estime d'eux-mêmes et qu'ils étaient motivés. Le principal objectif du programme consistait à intervenir auprès de ces personnes avant qu'une trop longue absence du monde du travail et

qu'un état de dépendance envers l'aide sociale n'aient des effets négatifs sur leur estime d'eux-même et sur leur motivation, et, ainsi, il était de nature préventive plutôt que curative.

Les questions de l'enquête portant sur l'estime de soi et la motivation<sup>23</sup> confirment ce que les répondants-clés nous ont dit. L'analyse de cette donnée indique que le niveau d'estime de soi et de motivation des bénéficiaires de l'aide sociale est similaire à celui des autres participants, et qu'il n'était pas nécessaire de faire des efforts particuliers afin d'améliorer la perception qu'ils avaient d'eux-mêmes.

Les représentants du ministère des Services sociaux et de l'Organisation nationale anti-pauvreté (ONAP) ont remis en question la théorie selon laquelle les bénéficiaires de l'aide sociale ont peu d'estime de soi et de motivation. Ils ont fait remarquer que nombre des bénéficiaires de l'aide sociale n'éprouvent aucune difficulté à ce sujet et qu'en fait ils sont extrêmement motivés à devenir des membres productifs de la société. L'étude effectuée aux États-Unis mentionnée dans la recension de la documentation<sup>24</sup> confirme ce point de vue et prouve qu'un grand nombre de mères de familles monoparentales tentent de quitter l'aide sociale en dépit des obstacles importants auxquels elles sont en butte dans les programmes actuels.

De nombreux intervenants (le Conseil des services communautaires, le ministère des Services sociaux, les étudiants, les promoteurs) ont indiqué que les bénéficiaires de l'aide sociale étaient disposés à apporter leur contribution, ce qui a semblé contraire au stéréotype des bénéficiaires de l'aide sociale qui ne sont pas intéressés à travailler. En effet, plusieurs des participants au groupe de discussion ont fait du bénévolat auprès de leur agence de placement et avaient hâte de poursuivre leurs études.

### **Question 13**

***Les participants bénéficiaires de l'aide sociale disposaient-ils d'un soutien suffisant pour que leur participation soit couronnée de succès?***

---

<sup>23</sup> Voir "Technical Report F: Self-Esteem and Motivation Data".

<sup>24</sup> Voir "Technical Report D: Literature Review".

**Conclusion :**

**Les bénéficiaires de l'aide sociale avaient suffisamment de soutien pour participer au volet Services communautaires du programme Travail et services pour les étudiants. Toutefois, le programme n'offrait pas aux participants de counselling visant à les aider à prendre des décisions éclairées quant à leurs études futures. Il faut faire d'autres recherches pour déterminer s'il faut offrir plus de soutien afin de maximiser les chances des bénéficiaires de l'aide sociale de réussir leurs études postsecondaires.**

À partir des entrevues menées auprès des répondants-clés et des groupes de discussion composés de participants bénéficiaires de l'aide sociale, nous avons découvert l'existence des modes de soutien suivants, qui leur ont permis de participer au volet Services communautaires :

- on versait aux bénéficiaires de l'aide sociale 50 \$ par semaine pour couvrir les dépenses liées au travail (par exemple, les déplacements, la garde d'enfants). Ni ce montant ni le bon applicable aux frais de scolarité n'ont entraîné de réduction du montant d'aide sociale qui leur était versé.
- le programme était offert à l'échelle de la province; le ministère des Services sociaux, le Conseil des services communautaires et le candidat lui-même étaient généralement en mesure de trouver des promoteurs dans la collectivité d'un candidat admissible.
- le personnel du ministère des Services sociaux a trouvé des candidats qui seraient susceptibles de profiter du programme et les a encouragés à y participer en prenant directement contact avec eux. Tous les renseignements indiquent que la participation était parfaitement volontaire. (L'ONAP a souligné l'importance de cet aspect.) Les membres du personnel du ministère des Services sociaux en région ont décrit les efforts qu'ils ont déployés pour réunir les candidats bénéficiaires de l'aide sociale et les promoteurs, et ils ont indiqué que dans les cas qui exigeaient plus de soutien, celui-ci était disponible.
- l'admission continue dans l'orientation aide sociale a permis le recrutement de nouveaux bénéficiaires de l'aide sociale. Un programme qui ne fonctionnerait que l'été signifierait que certaines personnes pourraient toucher des prestations d'aide sociale pendant une période pouvant aller jusqu'à un an même si elles connaissaient l'existence du programme et qu'elles étaient motivées à y participer.

## **Autres mesures de soutien qui auraient pu être offertes**

Bien que les répondants-clés aient souligné que les candidats bénéficiaires de l'aide sociale étaient généralement très motivés et qu'ils avaient suffisamment d'instruction pour avoir de bonnes chances de réussir en milieu postsecondaire, ils ont également fait remarquer que la situation particulière des bénéficiaires de l'aide sociale dénote que certains modes de soutien additionnels n'ont pas été offerts en 1994 :

- en général, les participants n'ont pas bénéficié de counselling professionnel, de préparation au travail et de suivi. Bien que cette lacune ait caractérisé le programme au complet, les répercussions peuvent être plus importantes pour les bénéficiaires de l'aide sociale. Par exemple, l'effet du programme sur les bénéficiaires de l'aide sociale fait en sorte que le counselling professionnel est particulièrement important. La nécessité du counselling professionnel a été mentionnée par nombre de participants au groupe de discussion des bénéficiaires de l'aide sociale de même que par les répondants-clés. Une pénurie de personnel dans les bureaux locaux en 1994 aurait empêché d'offrir ce type de soutien.
- les renseignements relatifs au soutien offert à certains groupes de bénéficiaires d'aide sociale pendant leurs études n'ont pas été diffusés de façon cohérente. Par exemple, le ministère des Services sociaux nous a dit que les parents seuls peuvent recevoir de l'aide sociale et de l'aide pour étudiant. Toutefois, dans le groupe de discussion, une mère célibataire a indiqué que ce n'était pas possible et que c'était la raison pour laquelle elle n'avait pas encore eu recours au bon.
- la communication aux bénéficiaires de l'aide sociale de renseignements sur le programme était limitée et inégale. Ainsi, certaines personnes qui auraient eu très envie d'y participer n'ont peut-être même pas entendu parler du programme Travail et services pour les étudiants.

- même si les bons ont été bien accueillis par les participants à l'orientation aide sociale et perçus par plusieurs participants des groupes de discussion comme particulièrement bien adaptés à leur situation en raison de leurs difficultés d'épargner pendant qu'ils étaient prestataires de l'aide sociale, on a indiqué que d'autres frais obligatoires liés aux études (c'est-à-dire l'achat de livres) étaient prohibitifs. La situation des bénéficiaires de l'aide sociale a entraîné une utilisation étendue des bons; par exemple, un étudiant les a utilisés pour rembourser des frais impayés. Toutefois, en règle générale, les participants bénéficiaires de l'aide sociale ne disposaient pas d'une telle souplesse d'utilisation des bons.

**Question 14**

***Quelles sont les caractéristiques des personnes qui ont participé au programme d'emploi/de Services communautaires et qui ont utilisé les bons?***

Vous trouverez des statistiques détaillées sur les caractéristiques des participants dans la partie 2.4.2 du présent rapport.

**Question 15**

***Les résultats du projet sont-ils comparables à ceux des autres programmes pour étudiants, par exemple le programme EEET?***

**Conclusion :**

**Tout le monde considérait le programme Travail et services pour les étudiants comme aussi bon ou meilleur que les autres programmes pour étudiants, comme l'EEET et les autres programmes mis en place auparavant par Emploi et Relations de travail.**

Plus précisément,

- les organismes communautaires ayant travaillé avec le programme Travail et services pour les étudiants et l'EEET ont préféré le premier (54 %) ou ont accordé la même cote aux deux programmes (41 %).
- les employeurs du volet Emploi rémunéré qui connaissaient déjà les programmes pour étudiants ont accordé au programme Travail et services pour les étudiants une cote légèrement supérieure

le programme Travail et services pour les étudiants était :

meilleur	26,5 %
équivalent	64,1 %
moins bon	9,4 %

- dans l'ensemble, 63,9 % des employeurs qui ont accordé une cote supérieure au programme Travail et services pour les étudiants ont attribué leur préférence aux bons applicables aux frais de scolarité.
- les répondants-clés ont préféré le programme Travail et services pour les étudiants parce que le bon applicable aux frais de scolarité garantissait que les promoteurs embaucheraient des personnes qui avaient véritablement l'intention de retourner aux études et que les participants retourneraient bel et bien aux études.
- pour participer à l'EEET, il faut que les participants aient été aux études l'année précédente. On présume que cette exigence existe en partie pour veiller à ce que l'on abuse le moins possible du programme. Les bons applicables aux frais de scolarité (qui font que le programme est moins tentant pour les personnes qui n'ont pas l'intention d'utiliser leurs revenus pour étudier) permettent d'étendre l'admissibilité aux personnes qui souhaitent retourner aux études, mais qui n'y étaient pas l'année précédente, ce qui peut accroître l'impact du volet Emploi rémunéré et de l'orientation générale du volet Services communautaires. Les personnes qui n'avaient pas fréquenté d'institution scolaire l'année précédente avaient la possibilité de participer à ces volets et orientations. Toutefois, on ne s'attachait pas à cela au moment de la mise en oeuvre du programme en 1994.

Nous n'avons pas été en mesure de comparer les répercussions éventuelles du programme aux répercussions déjà connues des autres programmes. La plus récente évaluation de l'EEET a été effectuée en 1986 et elle n'a pas été utile à cet égard puisqu'elle portait principalement sur des questions qui n'étaient pas comprises dans cette évaluation (par exemple, les effets attribuables à l'emploi). Le programme antérieur d'Emploi et Relations de travail n'a jamais été évalué.

**Question 16**

***Si le programme est maintenu, quelles caractéristiques devront être changées?***

**Conclusion :**

**Le programme exige les améliorations suivantes :**

- **définition claire de la responsabilité de l'employeur d'offrir une expérience de travail réaliste afin de faciliter la transition entre les études et le travail;**
- **description de la façon dont le programme permettra d'obtenir de l'expérience liée à la carrière et de l'ampleur de cet aspect du programme;**
- **définition précise des responsabilités des divers partenaires de la prestation des Services communautaires. Il faut également veiller à ce que les organismes aient les ressources nécessaires pour assumer leurs responsabilités;**
- **accès à un service de counselling professionnel/scolaire pour les bénéficiaires de l'aide sociale qui en ont besoin; et,**
- **plus grande efficience.**

Les trois premiers aspects du programme susceptibles d'amélioration sont décrits ci-dessous. Les deux autres aspects sont décrits respectivement sous les questions 13 et 18 b).

### ***Responsabilités de l'employeur***

Comme nous l'avons mentionné dans les commentaires sur les autres sections, dans l'ensemble, les employeurs ne savaient pas que l'un des objectifs du programme était de faciliter la transition entre l'école et le travail. On pourrait accroître la qualité de l'expérience de travail en informant les employeurs de cet objectif, en les conseillant quant à la façon dont ils peuvent aider à atteindre cet objectif, en les avisant plus tôt afin qu'ils puissent attribuer des tâches utiles et gratifiantes, et en améliorant les procédures de recrutement de candidats qui ont les antécédents et les intérêts nécessaires pour des tâches spécifiques.

### ***Attribution de fonctions liées à la carrière***

Comme nous l'avons mentionné dans le commentaire sur la question 6, le programme n'a pas été conçu afin d'offrir l'occasion d'acquérir de l'expérience dans le domaine d'études bien que ce soit un objectif du programme. Néanmoins, certains employeurs ont su profiter de la formation des participants et leur ont offert une expérience de travail dans leur domaine d'études. Si l'on donne plus de précisions sur les responsabilités des employeurs et que l'on apporte les autres changements proposés ci-dessus, l'incidence de l'attribution de tâches liées à la carrière devrait augmenter.

D'autres changements peuvent être apportés au programme afin d'accroître l'incidence de l'affectation de tâches liées à la carrière. L'approche la plus extrême serait d'en faire une condition d'approbation de la demande. Toutefois, cette approche constituerait un changement majeur en ce qui a trait au profil des participants ainsi qu'à la nature des tâches. Notamment, de nombreux participants en 1994 (particulièrement dans l'orientation générale du volet Services communautaires) étaient de nouveaux diplômés du secondaire. Le fait de réorienter totalement le programme vers le placement dans le domaine d'études exclurait la plupart de ces personnes au profit de celles qui ont fait des études postsecondaires. Puisqu'il n'est pas clairement établi que les besoins de ce dernier groupe soient aussi importants (par exemple, leurs chances de terminer leurs

études sans aucune forme d'assistance sont meilleures), cette réorientation serait injustifiée. Une meilleure solution consisterait à attribuer un certain nombre de postes à des personnes ayant certaines caractéristiques et de définir des critères différents pour attribuer les postes à partir de ces caractéristiques. Par exemple, quelques postes pourraient être réservés aux étudiants d'université qui sont sur le point d'entamer leur dernière année d'études. Les fonctions attribuées à ces personnes devraient nécessairement leur permettre de vivre une expérience véritablement liée à leur domaine de spécialisation.

### ***Meilleure planification en vue de l'exécution du programme***

Le manque de temps alloué à la mise en oeuvre du programme en 1994 a résulté en une absence de définition claire des fonctions et du niveau de responsabilité de chaque région compte tenu du potentiel des divers partenaires.

Les résultats des entrevues menées auprès de répondants-clés indiquent que, bien qu'il ne semble pas nécessaire d'apporter des changements fondamentaux à la prestation du programme, de nombreux aspects doivent être améliorés. Par exemple, la participation du Conseil des services communautaires semble justifiée. En 1994, sa participation a été perçue comme extrêmement avantageuse. Il a pu exercer ses activités échapper aux contraintes liées au gouvernement et a mis en place un programme complexe en peu de temps. Il a réussi à faire participer des organismes communautaires de partout dans la province. De même, le fait qu'il soit responsable du programme souligne la nature volontaire de la participation des bénéficiaires de l'aide sociale. Cependant, si le programme est administré directement par le ministère des Services sociaux ou par DRHC, certains bénéficiaires peuvent avoir l'impression de devoir y participer.

L'administration du programme peut être améliorée; on peut réaliser de meilleurs partenariats et définir les responsabilités plus clairement. Il serait avantageux de mieux former les membres du personnel de tous les partenaires aux objectifs du programme et à la façon de les atteindre. Le CSC est peut-être particulièrement bien placé pour informer les promoteurs de leurs responsabilités et pour les aider à les assumer (même si cela implique des frais additionnels). Il faut sans tarder prendre une décision pour déterminer qui sera responsable de la prestation afin que l'on puisse faire un compte rendu des leçons apprises en 1994. Par exemple, le personnel

chargé de la prestation du programme devrait-il travailler dans les CEC-É? Une autre solution serait que les membres du personnel travaillent aux bureaux locaux ou aux bureaux de quartier du ministère des Services sociaux. L'approche à privilégier peut varier d'une région à l'autre. Il est nécessaire de réévaluer les charges de travail afin de définir le niveau d'affectation des ressources. On peut envisager l'embauche d'étudiants (ou de bénéficiaires de l'aide sociale) pour qu'ils collaborent à l'administration du programme. Toutes les personnes qui travaillent à l'administration du programme étaient surprises de constater qu'aucun compte rendu n'avait été fait au sujet du projet pilote de l'été dernier. Il est important de le faire. La mise en place du programme a bien fonctionné l'été dernier parce que tout le monde y croyait et que chacun était disposé à faire des efforts hors de l'ordinaire. Il sera difficile de réunir ces conditions de nouveau.

### **Conclusion :**

**Il est encore possible de tester et d'améliorer le programme Travail et services pour les étudiants.**

À l'origine, le programme Travail et services pour les étudiants a été approuvé dans le cadre du programme des initiatives stratégiques à titre de projet pilote visant à permettre de découvrir le potentiel de nouvelles approches. Les résultats initiaux qui reposent sur cette évaluation sont prometteurs, mais à l'heure actuelle, nous ne connaissons pas les effets à long terme. Il est justifié de prolonger le projet pilote Travail et services pour les étudiants afin de poursuivre les tests et d'améliorer les approches **dans la mesure où on le fait d'une façon qui permet de veiller à ce qu'il y ait bel et bien d'autres tests et améliorations.** Il ne semble pas que le fait de reproduire la même approche justifierait le maintien du soutien dans le cadre des Initiatives stratégiques.

Parmi les suggestions de tests et d'améliorations, on retrouve :

- l'examen des façons d'atteindre les mêmes objectifs à un coût moindre pour le gouvernement;
- étude des approches permettant d'accroître la contribution du Conseil des services communautaires et d'autres organismes non gouvernementaux au partenariat. Par exemple, plusieurs répondants-clés ont soulevé la question de l'évaluation des besoins de la collectivité. On pourrait ainsi accroître la valeur des tâches assignées tant pour les

collectivités que pour les étudiants, puisque leur travail serait plus susceptible d'être lié à des besoins reconnus de la collectivité. Dans les groupes de discussion, un certain nombre de participants ont mentionné la satisfaction qu'ils ont tirée de leur contribution à la collectivité. Le groupe de discussion composé de participants de l'orientation générale du volet Services communautaires a mentionné un exemple intéressant des avantages éventuels du programme. Une étudiante en propédeutique médicale vivant à Point May, petite collectivité située sur la côte sud, a été embauchée par une association locale de développement communautaire, et sa tâche consistait à effectuer des recherches sur l'histoire de la collectivité et d'écrire cette histoire. L'étudiante y voyait une occasion rêvée de découvrir son patrimoine, de faire appel à ses aptitudes pour la recherche, les entrevues et la rédaction. Le fruit de ce travail est d'un grand intérêt pour sa collectivité, qui en profitera certainement. Il serait avantageux de déployer des efforts afin que ce type d'expérience devienne la norme. Le Conseil des services communautaires, en partenariat avec des organismes et des associations de développement, pourrait être en mesure de poursuivre dans cette voie.

- vérification de la volonté ainsi que de la capacité des employeurs et des organismes communautaires d'accepter des responsabilités plus clairement définies afin d'offrir aux étudiants une expérience de travail gratifiante. Pour ce qui est des étudiants qui ont terminé deux ans de formation postsecondaire ou plus, il faudrait tenter de leur offrir une expérience dans leur domaine d'études.

Il n'est pas clairement défini si le financement prévu dans le cadre des Initiatives stratégiques peut être utilisé pour la recherche ou seulement pour les programmes expérimentaux. Toutefois, cette évaluation confirme que la transition entre l'école et le travail est une question extrêmement importante pour les jeunes Terre-Neuviens **et** que nous disposons de peu de connaissances sur ce qui devrait être fait pour faciliter cette transition. D'autres recherches outre celles qui pourraient être menées à la suite de cette évaluation, pourraient permettre d'identifier d'autres possibilités d'expérimentation.

**Question 17**

**Quel les leçons peuvent être tirées de ce projet sur les interventions visant à aider les personnes en situation de transition des études au travail et du travail aux études?**

**Conclusion :**

**À ce stade initial, le programme Travail et services pour les étudiants ne nous a pas permis d'accroître nos connaissances sur les stratégies efficaces en matière d'aide à apporter aux étudiants en situation de transition entre les études et le travail. Toutefois, tous les éléments qui ressortent de cette évaluation soulignent à quel point il est important d'acquérir des expériences de travail réalistes.**

Les répondants-clés ainsi que les textes rédigés par les analystes de la politique et les chercheurs mentionnés dans la recension de la documentation soulignent l'importance des expériences de travail réalistes comme outil de transition entre les études et le travail. Dans les groupes de discussion, les étudiants et les employeurs ont accordé une grande valeur à l'acquisition d'expériences de travail réalistes.

Le Programme ne porte pas sur la transition entre le travail et les études.

### **3.4 Efficience**

---

**Question 18 a)**

**Quels avantages pour la société, les participants et le gouvernement résultent des projets (compte tenu des économies réalisées au chapitre de l'aide sociale et de l'assurance-chômage, des changements nets des revenus fiscaux et d'autres facteurs)?**

Cette question n'a pas été abordée puisque le comité d'évaluation a jugé que ce ne pouvait être fait de façon efficace à ce stade-ci.

**Question 18 b)**

**Le projet pilote constitue-t-il une façon rentable d'atteindre les objectifs du projet? Y a-t-il des méthodes plus rentables d'atteindre les mêmes objectifs? Dans quelle mesure les résultats sont-ils comparables aux résultats des autres programmes qui visent des objectifs similaires?**

**Conclusion :**

Cette question n'a pu être abordée de façon rigoureuse puisque l'impact global des projets n'est pas encore connu. Toutefois, les renseignements disponibles laissent supposer que le programme peut constituer une façon rentable d'atteindre les objectifs du projet. La conception initiale du programme est adéquate en ce qui a trait aux objectifs du projet, et le coût par étudiant est faible comparativement aux autres programmes destinés aux étudiants. Les leçons tirées de la première année peuvent permettre d'accroître l'efficacité du programme, et on peut explorer les possibilités d'en réduire le coût.

À l'unanimité, les répondants-clés ont indiqué qu'ils trouvaient les coûts du programme minimes au regard de la promotion de la formation et des gains financiers que pourra réaliser le gouvernement. Ces gains consistent en une réduction du soutien financier offert aux sans-emplois **et** en des revenus de transition plus élevés. Nombre de répondants-clés ont estimé que cet aspect était particulièrement important pour les bénéficiaires de l'aide sociale, mais ils ont également jugé que les dépenses étaient valables pour le volet Emploi rémunéré.

Bien que les coûts entraînés par le volet Emploi rémunéré soient moins élevés que ceux du volet Services communautaires, il se peut qu'ils soient plus élevés que nécessaire. Les employeurs se sont montrés peu préoccupés du fait que la subvention salariale soit moins élevée que celle accordée dans le cadre du programme provincial précédent<sup>25</sup>. Toutefois, le programme n'a pas été conçu de façon à profiter pleinement de la volonté des employeurs de payer une part plus importante, puisque le gouvernement a eu à assumer les mêmes dépenses. En effet, les bons applicables aux frais de scolarité constituaient une prime offerte aux participants plutôt qu'une autre forme de compensation, puisque les participants ont également touché un salaire raisonnable (subventionné par le gouvernement). Une autre approche serait de permettre aux employeurs de verser un salaire de 2 \$ inférieur au salaire minimum (ou tout autre salaire qui serait approprié) et d'offrir aux étudiants un bon équivalent applicable aux frais de scolarité. Cette mesure permettrait de réduire les coûts assumés par le gouvernement, de mieux cibler les dépenses gouvernementales et, compte tenu des renseignements disponibles, serait tout aussi acceptable, tant pour les étudiants que pour les employeurs. De même, l'administration du programme en serait simplifiée en raison du retrait de la subvention salariale. Chez Emploi et Relations de travail, on estime que la loi sur le salaire minimum peut constituer un obstacle à ce type d'approche même si les participants recevaient une compensation totale équivalant au salaire minimum. Toutefois, même si on ne peut apporter cette modification au programme à Terre-Neuve, elle peut se révéler viable si le programme est étendu aux autres provinces.

Les frais relativement élevés que doit assumer le gouvernement (1 600 \$ plus 100 \$ en frais d'administration) pour les participants de l'orientation générale du volet Services communautaires peuvent ne pas être justifiés. Les besoins de ce groupe ne sont pas plus importants que ceux des

---

<sup>25</sup> Voir le rapport du groupe de discussion dans "Technical Report C: Focus Groups" et les résultats de l'enquête dans "Technical Report G: Analysis of Survey of Sponsors".

autres étudiants, compte tenu des critères de conception du programme. Étant donné la forte demande, les coûts à assumer par le gouvernement pourraient être réduits si on exigeait la contribution des organismes communautaires. Ainsi, la valeur propre des affectations devrait augmenter et le nombre de placements en bloc diminuerait vraisemblablement. La question du placement en bloc a été soulevée par les groupes de discussion comme un problème d'équité ( comment se fait-il que vous ayez huit étudiants? ) et réduit probablement la capacité du promoteur et de l'étudiant d'adapter l'expérience de travail à la carrière future de l'étudiant. En raison des ressources très limitées de nombreuses collectivités terre-neuviennes depuis l'effondrement de l'industrie de la pêche au poisson de fond, il se peut que certains organismes communautaires ne puissent assumer qu'une petite partie des coûts. Toutefois, dans les collectivités plus prospères, la stratégie des coûts partagés vaut la peine d'être explorée. De même, si le programme est étendu aux autres provinces, l'approche des frais partagés peut être viable.

Bien qu'une plus grande rentabilité soit possible dans le volet Emploi rémunéré et dans l'orientation générale du volet Services communautaires, le programme actuel permet de mieux cibler les dépenses gouvernementales que l'EEET en raison du bon applicable aux frais de scolarité et parce qu'aucune compensation n'est versée aux employeurs au titre des frais administratifs.

À l'unanimité, les répondants-clés ont estimé que l'orientation aide sociale peut être étonnamment rentable. Les premiers résultats (qui reposent sur l'enquête menée auprès des participants; voir les questions 9 et 10) indiquent que le programme a permis à des personnes (qui n'auraient pas étudié n'eût été du programme) de poursuivre des études postsecondaires. **Si** ces personnes terminent leurs études **et** réussissent à s'intégrer au marché du travail, la réduction du soutien financier et l'augmentation des impôts sur le revenu permettront de récupérer amplement l'investissement d'environ 1 700 \$ par personne. Les critères de sélection utilisés pour cette orientation du programme étaient appropriés et, ainsi, il est réaliste de croire qu'il est possible d'obtenir ces résultats. Toutefois, il est important de continuer d'observer ce groupe afin de déterminer si les résultats escomptés sont atteints.

**Question 19**

**Quel les leçons pouvons-nous tirer de ce projet en ce qui a trait aux interventions permettant d'aider le groupe cible? Comment et dans quelle mesure le projet contribue-t-il à l'élaboration d'un cadre stratégique pour la Réforme de la sécurité sociale? Le projet mène-t-il à une prestation des services plus efficiente? Dans quelle mesure les résultats sont-ils comparables aux résultats des autres programmes qui visent des objectifs**

Cette question est essentiellement une synthèse des autres questions et elle a été traitée en profondeur tout au long de ce chapitre. En résumé, les données recueillies indiquent que :

- la transition entre les études et le travail constitue un problème important pour les jeunes Terre-Neuviens et qu'on dispose de peu de connaissances quant à la façon de le régler;
- le programme comporte le potentiel nécessaire pour faciliter cette transition en offrant des expériences de travail utiles, mais on doit l'améliorer en faisant en sorte qu'il soit davantage axé sur la qualité des expériences de travail offertes;
- le programme est encourageant en ce qu'il permet de croire que le gouvernement sera plus rentable s'il travaille en collaboration avec d'autres organismes gouvernementaux et non gouvernementaux. Toutefois, l'approche du partenariat laisse beaucoup de place pour l'amélioration. Dans le contexte de la Réforme de la sécurité sociale, il serait très utile d'apprendre de cette amélioration et de cette expérience continues; et
- les habitants des autres parties du Canada - notamment là où les possibilités d'emploi d'été pour étudiants sont limitées et dans les régions où il y a des bénéficiaires de l'aide sociale ayant un diplôme du secondaire et qui sont prêts et disposés à poursuivre des études postsecondaires - pourront tirer avantage de ce programme. Si le programme est peaufiné d'ici l'été 1995, on pourrait élaborer des propositions en vue d'une version étendue.

# 4.0 Conclusions

---

Le chapitre 3 renferme les réponses détaillées à chacune des 19 questions posées pour l'évaluation. Le présent chapitre propose un résumé de ces réponses selon les quatre grandes catégories de questions.

## 4.1 Pertinence du programme

---

Les résultats de l'évaluation sont généralement positifs quant à la pertinence du programme.

Pour les bénéficiaires de l'aide sociale :

- ils sont un groupe cible approprié dans le cadre des Initiatives stratégiques;
- le programme énonçait des critères de participation appropriés. En particulier, le ministère des Services sociaux a participé d'une manière importante à la sélection de candidats potentiels, et les critères employés mettaient l'accent sur la volonté de la personne de poursuivre des études postsecondaires. Nous avons trouvé que certains bénéficiaires de l'aide sociale étaient peu au courant des possibilités de carrières réelles et qu'une orientation professionnelle (qui n'est pas systématiquement offerte par ce programme) pourrait être utile;
- le programme a innové en permettant aux bénéficiaires de l'aide sociale de travailler pour réduire leurs frais de scolarité futurs sans pour autant réduire leur niveau d'aide sociale. De plus, les bénéficiaires de l'aide sociale ont reçu une rémunération pour couvrir, du moins partiellement, l'augmentation des dépenses liées à leur emploi (par exemple, pour le transport et la garde des enfants);
- bon nombre de bénéficiaires de l'aide sociale ont utilisé leurs bons d'études ou ont l'intention de le faire. Environ 34% d'entre eux disent qu'ils n'auraient pas poursuivi leur formation postsecondaire si ce n'avait été du programme;

- les économies que pourra réaliser le gouvernement si ces personnes réussissent à poursuivre des études postsecondaire justifieraient le modeste investissement dans le programme; l'initiative possède le potentiel voulu pour devenir un programme régulier et élargi dans le contexte de la Réforme de la sécurité sociale; et
- selon des répondants-clés, la conception du programme allait dans le sens des objectifs, **puisque le programme mettait l'accent sur les bénéficiaires de l'aide sociale qui étaient disposés et prêts à poursuivre des études postsecondaires.**

Pour les autres étudiants, il est moins facile d'établir la pertinence du programme. Il serait peut-être difficile de justifier un nouveau programme visant les étudiants de niveau postsecondaire à un moment où les dépenses gouvernementales accusent une baisse. À Terre-Neuve, étant donné la grande difficulté qu'éprouvent des diplômés du niveau postsecondaire à s'intégrer dans le marché du travail et le nombre limité d'emplois d'été, ils sont un groupe cible pertinent. Presque partout ailleurs au Canada, les besoins des étudiants du niveau postsecondaire sont peut-être moins marqués que ceux d'autres segments de la société.

## ***4.2 Mise en oeuvre du programme***

---

Le projet a été conçu et mis en place en huit semaines. Dans le cas du volet Emploi rémunéré, un programme provincial antérieur s'est révélé un modèle efficace, étant donné les délais serrés impartis. Dans ce volet du programme, aucun partenariat réel n'a été conclu. Emploi et Relations de travail (ERT) et le ministère de l'Éducation ont travaillé ensemble de manière efficace, mais avec des responsabilités distinctes. ERT s'est servi des partenariats avec le secteur privé qui avaient été créés au cours du programme précédent. Il n'y a eu aucune tentative significative d'accroître le nombre de placements liés au domaine d'études dans le programme.

Pour ce qui est de la composante Services communautaires, le programme était entièrement nouveau. La conception et la mise en place de cette composante dans un délai aussi court est un exploit remarquable. La formation de partenariats a grandement contribué à cette réussite. En particulier, l'appui au programme et la conviction de sa validité, au niveau tant organisationnel qu'individuel, ont mené à la réalisation d'un projet qui serait normalement considéré comme

impossible à réaliser en si peu de temps. Néanmoins, de nombreuses occasions d'améliorer le programme s'offrent, si tant est que le projet est relancé à l'été 1995 :

- en général, les rôles des partenariats n'étaient pas bien définis. Pour pallier cette lacune, les gens se mettaient au travail et faisaient ce qu'il y avait à faire. En raison du fort niveau d'appui dont a joui le programme, il a bien fonctionné, cette fois-ci. Toutefois, il est improbable que, de cette manière, on obtienne de nouveau d'aussi bons résultats. Des rôles et des responsabilités mieux définis mèneraient à des partenariats plus forts et plus efficaces.
- les partenariats conclus avec les promoteurs offrent une occasion unique d'améliorer le programme. Nous avons découvert que la plupart des promoteurs ne connaissaient ni les objectifs du projet ni leurs propres responsabilités et les moyens de les assumer. Aux yeux des promoteurs, leur appui au programme se justifiait par le fait que l'on procurait aux étudiants un revenu et un bon applicable aux frais de scolarité. Ils n'ont pas pris en considération des questions telles que l'expérience dans le domaine d'études, la qualité de l'emploi et les difficultés d'insertion professionnelle.

Le seul obstacle important qui subsiste a trait à la participation des bénéficiaires de l'aide sociale à la composante Emploi rémunéré. C'est un problème complexe qui ne peut être résolu facilement. Puisqu'Emploi rémunéré procure un salaire, les bénéficiaires de l'aide sociale auraient peu à gagner de leur travail puisque l'aide sociale serait récupérée. Le ministère des Services sociaux et Emploi et Relations de travail appuient l'emploi de bénéficiaires de l'aide sociale dans le secteur privé, mais ils ne sont pas parvenus à mettre au point une approche qui encouragerait les bénéficiaires et ferait en sorte que les entreprises paient pour les services qu'elles reçoivent. Le placement des bénéficiaires de l'aide sociale auprès de promoteurs du secteur privé exigera vraisemblablement une approche différente de celle qui prévalait dans les volets Services communautaires et Emploi rémunéré. Par exemple, les bénéficiaires de l'aide sociale pourraient recevoir une compensation gouvernementale sous forme d'une allocation et de bons applicables aux frais de scolarité, tandis que leurs employeurs paieraient au gouvernement une partie des coûts connexes.

Il existe d'autres moyens d'améliorer la mise en oeuvre du programme, comme la promotion et le suivi auprès des promoteurs et des participants. On notera aussi que le programme n'a pas offert de services d'orientation professionnelle aux participants. De nombreux répondants-clés considéraient que ce service était tout indiqué pour les bénéficiaires de l'aide sociale, surtout si ces derniers n'avaient pas comme projet de poursuivre des études postsecondaires avant de participer au programme.

Même si l'expérience acquise dans le cadre du programme n'était pas liée au domaine d'études aussi souvent qu'il avait été prévu, ce n'est peut-être pas là une faille majeure. À en juger d'après de nombreux répondants-clés ainsi que par les documents qui ont été examinés, il serait peut-être plus important de procurer une expérience de travail réaliste, surtout chez les étudiants plus jeunes, que de leur fournir une expérience de travail liée à leur domaine d'études.

### **4.3 Réussite**

---

À ce stade, il n'est pas possible d'évaluer dans quelle mesure le programme a réussi à aider les gens à terminer leurs études postsecondaires et à faciliter leur insertion dans le marché du travail. Néanmoins, les données recueillies dans cette évaluation sont encourageantes et cernent des occasions de peaufiner le programme afin d'accroître les chances de succès. En résumé,

- pratiquement tous les participants poursuivent ou ont l'intention de poursuivre des études postsecondaires;
- la plupart des participants qui ne sont pas des bénéficiaires de l'aide sociale et qui sont présentement aux études (environ 90 %) affirment qu'ils seraient à l'école même s'ils ne participaient pas au programme Travail et services pour les étudiants. Dans la plupart des cas, l'aide financière provenant du programme remplace celle provenant d'autres sources, comme la famille et les prêts aux étudiants;
- environ le tiers des bénéficiaires de l'aide sociale qui poursuivent leurs études affirment qu'ils ne l'auraient pas fait, n'eût été de l'affectation qu'ils ont obtenue dans le cadre du programme;

- le système des bons applicables aux frais de scolarité était efficace, du fait que les contributions gouvernementales au programme réduisaient le coût de la scolarité des étudiants; le système était très bien perçu par tous les groupes consultés au moment de l'évaluation;
- les responsables du programme n'ont pas tenté d'orienter le choix de carrière des étudiants vers des domaines en demande. Toute forme d'orientation résultait de l'initiative d'un promoteur ou d'un administrateur, dans le programme, aucun service d'orientation professionnelle n'était prévu;
- selon les réponses obtenues dans l'enquête, la qualité des expériences de travail était très élevée, mais d'autres données laissent entrevoir d'importantes occasions d'améliorer le programme. Les employeurs et les promoteurs seront peut-être en mesure d'offrir de meilleurs emplois s'ils disposent de plus de temps pour la planification et que les objectifs du programme et les responsabilités de l'employeur leur sont clairement communiqués;
- l'évaluation indique que les participants qui bénéficiaient de l'aide sociale affichaient la même confiance en soi et le même degré de motivation que les autres participants. Cela s'explique par le fait que l'on a sélectionné des candidats raisonnablement susceptibles de réussir des études postsecondaires. Nous avons noté des gains au titre de la confiance en soi et de la motivation chez les participants du programme, qu'il s'agisse ou non de bénéficiaires de l'aide sociale, mais notre premier constat est que la confiance en soi et la motivation ne faisaient pas défaut aux bénéficiaires qui ont participé au programme;
- en général, le soutien apporté aux bénéficiaires de l'aide sociale était perçu comme adéquat, étant donné que les participants étaient disposés et prêts à poursuivre des études postsecondaires. On voyait le programme comme un moyen innovateur de récompenser les bénéficiaires de l'aide sociale pour leur initiative individuelle. Il y aurait lieu d'ajouter un service d'orientation professionnelle pour ces derniers si le programme doit se poursuivre. De plus, il faudrait mieux faire connaître les critères d'admissibilité à l'aide sociale pour les parents seuls qui sont aux études;

- les comparaisons avec d'autres programmes étaient limitées. La plupart des répondants-clés et des employeurs ont préféré le programme Travail et services pour les étudiants au programme EEET, du fait qu'il offre plus de garanties que les étudiants retourneront vraiment à l'école. Les employeurs qui avaient participé au programme antérieur d'Emploi et Relations de travail n'étaient pas inquiets du fait que leur subvention salariale était réduite et, en général, ils ont préféré le programme Travail et services pour les étudiants;
- changements qu'il serait souhaitable d'apporter au programme :

définir clairement la responsabilité de l'employeur de fournir une expérience de travail réaliste afin de faciliter la transition entre les études et le travail;

définir comment et à quel point le programme doit fournir une expérience de travail reliée au domaine d'études;

définir clairement les responsabilités des divers partenaires dans le fonctionnement de la composante Services communautaires, et s'assurer que les organismes disposent de ressources adéquates pour assumer leurs responsabilités;

fournir un service d'orientation professionnelle aux bénéficiaires de l'aide sociale qui en ont besoin;

assurer une plus grande efficacité.

Somme toute, il est nécessaire de mettre davantage l'accent sur la qualité de l'expérience de travail. Le premier pas pour y parvenir consiste à inviter les employeurs à se joindre au partenariat, à leur faire connaître les objectifs du programme et leurs propres responsabilités, à leur procurer l'aide dont ils ont besoin, et à améliorer le processus de suivi auprès des employeurs et des participants.

## **4.4 Efficience**

---

Des répondants-clés considèrent que l'investissement fait dans le programme Travail et services pour les étudiants était modeste et en valait la peine. Ils ont souligné le fait que les dépenses gouvernementales étaient mieux ciblées que dans le cadre des autres programmes existants et des programmes antérieurs grâce aux bons applicables aux frais de scolarité, qui rendent le programme plus efficient.

Comme le programme était plus susceptible d'être profitable aux bénéficiaires de l'aide sociale qu'aux autres participants, l'efficience sera probablement plus marquée chez ce dernier groupe, même si les possibilités de succès sont moins fortes, du fait que les économies en prestations d'assistance sociale seront importantes lorsqu'un candidat réussira.

Pour ce qui est des participants qui ne bénéficient pas de l'aide sociale, les répondants-clés considèrent tout de même que l'investissement était rentable. Dans le chapitre 3, nous formulons des suggestions en vue d'accroître l'efficience pour ce groupe.

## **4.5 Sommaire et conclusions**

---

Voici un résumé des conclusions :

- la transition des études au travail constitue un problème considérable à Terre-Neuve. Puisqu'il est difficile de cerner, dans les recherches antérieures, des stratégies efficaces pour contrer ce problème, un programme expérimental s'impose. Travail et services pour les étudiants peut aider à faciliter cette transition en procurant des expériences de travail valables, mais doit mettre davantage l'accent sur la qualité de l'expérience de travail;
- le programme est encourageant, car il montre que le gouvernement peut être plus efficient grâce au partenariat avec d'autres ordres de gouvernement et avec des organismes non gouvernementaux. Cependant, en ce qui concerne l'approche du partenariat, il y a encore

grandement place pour l'amélioration. Dans le contexte de la Réforme de la sécurité sociale, de tels efforts visant à peaufiner et à poursuivre l'expérience pourraient se révéler très utiles;

- le programme pourrait être fructueux dans d'autres régions du Canada. On devrait prendre en considération les régions où les occasions d'emplois d'été pour les étudiants sont limitées et (ou) celles qui comptent un nombre important de bénéficiaires de l'aide sociale ayant fait des études secondaires et prêts à poursuivre des études postsecondaires. En se fondant sur le projet pilote Travail et services pour les étudiants de 1995, à Terre-Neuve, il serait possible de préparer une proposition en vue de transformer cette initiative en programme régulier et de l'étendre aux autres régions.